

Le Plouasnais

Bulletin d'informations municipales - N° 90 - Janvier 2019



L'Échassier, novembre 2018



Le centenaire de l'Armistice
un week-end de commémorations
à Plouasne

Mais aussi...

Les résumés des Séances du Conseil Municipal
Des informations communales & pratiques
L'annuaire plouasnais des artisans et entreprises

4 Le conseil municipal

5 Réunions du Conseil Municipal

- Les séances du 20 juin au 28 novembre 2018

14 Informations administratives

- Journée Défense Citoyenneté (JDC)
- Autorisation de sortie du territoire des mineurs
- Carte Nationale d'Identité et passeports

16 État civil

16 Urbanisme

17 Informations communales

- Centenaire du 11 novembre
- Quelques règles de bon sens
- Les Plouasnais seront recensés
- Permanence de l'Association "Le Connétable"
- Reprise des cours d'informatique
- Travaux et Projets d'aménagement
- Tarifs des locations des salles communales 2019
- Calendrier des manifestations en 2019

25 Informations diverses

- Dinan Agglomération
- Victime d'un accident ou d'une agression ?
- La CPAM des Côtes d'Armor

27 Écoles

- École publique de Plouasne
- Collège La Gautrais
- École privée Saint Joseph

30 Vie associative

- Plouanad en scène
- Ev'ydanse
- Cours de dessin et peinture
- Association CRC
- Zumba
- Le comité des fêtes
- L'APE de l'École Publique de Plouasne
- Association des bout'chous
- Utilisons Nos Mains - l'exposition
- US Plouasne Saint Juvat
- Les chasseurs de Plouasne
- DOJO du Pays de Plouasne
- La Plouasnaise Dart's
- Gym pour adultes
- La liste des associations de Plouasne

34 Artisanat & Entreprises

- L'Annuaire Professionnel Plouasnais

36 Les numéros utiles

MAIRIE DE PLOUASNE

- >>> Place de l'église 22830 PLOUASNE
- >>> Secrétariat : 02 96 86 48 19 - Fax : 02 96 86 42 40
- >>> Courriel : mairie.plouasne@wanadoo.fr

L'AGENCE POSTALE

Opérations courantes possibles à l'agence postale :

- >>> Affranchissement et dépôt de courrier et de colis (sauf Chronopost)
- >>> Retrait de courrier et colis en instance (sauf Chronopost)
- >>> Remise de chèques, Retrait et Dépôt d'espèces (dans la limite de 350 € par période de 7 jours)

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

MARDI	16h00 à 18h00
MERCREDI	16h30 à 18h00
JEUDI	16h30 à 18h00
SAMEDI	10h00 à 11h30

HORAIRES DE LA MAIRIE & AGENCE POSTALE

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	15h à 16h30
Mardi	9h à 12h	15h à 16h30
Mercredi	9h à 12h	fermé
Jeudi	fermé	15h à 16h30
Vendredi	9h à 12h	15h à 16h30
Samedi	9h à 12h	fermé

Rappel : la levée du courrier s'effectue à 15 h 45

HORAIRES DÉCHÈTERIE EVRAN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30
Après midi	14h à 17h45			14h à 17h45	14h à 17h45	14h à 17h45

HORAIRES D'OUVERTURE - DÉCHETS VERTS PLOUASNE

Mercredi 14h à 17h30 & Samedi 10h à 17h45



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

2018, s'en va en emportant les bonnes et moins bonnes nouvelles de l'année passée.

En ce début d'année, au nom des élus et de moi-même, je souhaite m'associer à la peine des familles qui ont connu le départ d'un proche en 2018 ; et particulièrement au départ d'Hubert LEMARCHAND qui a affecté l'ensemble du conseil municipal et les personnels.

Comme je l'avais annoncé il y a un an, vos élus ont travaillé sur plusieurs dossiers, mais certaines décisions sont parfois compliquées et cela ne va pas aussi vite qu'on le voudrait.

Pour les 2 logements Rue François Letellier, Malgré quelques surprises en cours de chantier, celui-ci avance plutôt bien, la fin des travaux programmée en avril devrait tenir.

En ce qui concerne l'aménagement de la rue Bertrand Duguesclin, le choix du cabinet d'architecte est arrêté, le projet validé, présenté aux riverains et population, va permettre aux entreprises de faire une offre financière pour cette réalisation. Ces travaux vont occasionner pour les commerces et entreprises un peu de gêne, mais nous ferons en sorte de gérer au mieux cette période.

Pour ce projet comme pour les futurs aménagements nous mettons la priorité sur la réduction de la vitesse pour une meilleure sécurité de tous. L'accent est également mis sur les déplacements doux (piétons, cyclistes...).

Une première réflexion est engagée Rue François Letellier, le dossier va évoluer en 2019, avec le choix d'un cabinet d'architecte, puis des entreprises. Des essais seront réalisés avec la mise en place de chicanes, des contrôles des réseaux. L'effacement des réseaux électriques, est programmé en fin d'année.

Le dossier, de la résidence seniors et du lotissement, a connu ces dernières semaines une réelle évolution. Après la signature des terrains, la réalisation du plan d'aménagement, le choix du cabinet d'architecte est en cours. Les propositions d'aménagement des logements pourront être déclinées avant appel d'offres et mises en chantier. La mairie devra anticiper la voirie et les réseaux avant le début des constructions.

Les travaux d'entretien des routes, fossés et divers aménagements seront poursuivis pour une meilleure qualité de déplacements de nos concitoyens. La signalétique va être également revue.

Les communes de Plouasne, Le Quiou, Saint Juvat ont poursuivi leurs actions de mutualisation et leurs réflexions sur une possibilité de création d'une commune nouvelle. Les échanges entrepris ont abouti à partager des moyens humains et matériels, à mener une réflexion sur des achats mutualisés pour en réduire les coûts.

La recherche d'économies nouvelles, la future baisse des dotations d'état annoncée, nous incite à fusionner nos communes. La priorité pour notre territoire doit être de maintenir et développer des services de proximité à la population, maintenir le montant des dotations et même obtenir une augmentation, rechercher des économies et des solutions d'entraide.

Lors des conseils municipaux de décembre, les élus des trois communes auront pris leur décision. Quel que soit le résultat, lors des vœux, je pourrai évoquer ce sujet.

Au nom des élus, je vous invite à la cérémonie des vœux à l'Espace DERIOLE le samedi 12 janvier à 10h45, des récompenses seront également attribuées, un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, mes meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2019.

Le Maire, Michel DAUGAN



Michel DAUGAN,
Maire de PLOUASNE
Conseiller Départemental
du Canton de LANVALLAY
&

Le Conseil Municipal

seraient très heureux de vous
accueillir à l'occasion de

La Cérémonie des Vœux du Maire

Le samedi 12 janvier 2019
à partir de 10h45 à l'Espace Dériole



Michel DAUGAN

Maire de Plouasne

Conseiller Départemental du Canton de Lanvallay



Huguette RAMARD

1^{ère} Adjointe

*Affaires Générales Affaires Sociales
Conseillère Communautaire Petite enfance*



Christine BOUCHET

2^e Adjointe

*Finances - Éducation, Personnels
Conseillère Communautaire Finances*



Bertrand GALLÉE

3^e Adjoint

*Voirie, Travaux - Personnels Techniques
Conseiller Communautaire Voirie*



Pierrick COLLET

4^e Adjoint

*Urbanisme - Nouvelles constructions
Conseiller Communautaire Déchets Verts*



Joëlle MOMEUX

1^{ère} Conseillère déléguée

*Relation avec les personnes âgées
CCAS*



Alain CRETZAZ

2^e Conseiller délégué

*Sport, Associations - Jeunesse
Conseiller Communautaire - Sport*



Laurence PEIGNÉ

3^e Conseillère déléguée

Culture et Patrimoine, Tourisme



Stéphanie ROBERT

4^e Conseillère déléguée

Communication



Carole BARDOT

Conseillère Municipale

*Commissions :
Scolaire, Restaurant, Personnel*



Evelyne BAUER-ALIX

Conseillère Municipale

*Commissions :
Affaires Générales et Sociales & CCAS*



Yves BAZY

Conseiller Municipal

*Commissions :
Travaux bâtiments, Espaces verts et Risques*



Marie-Yvonne DAUGAN

Conseillère Municipale

*Commissions :
Culture et Patrimoine Tourisme - CCAS*



Alain GALLAIS

Conseiller Municipal

*Commissions :
Jeunesse, Sport, Associations*



Corinne GESFEROIS

Conseillère Municipale

*Commissions :
Bibliothèque, Communication - CCAS*



Jacky LUCAS

Conseiller Municipal

*Commissions :
Inondations et Risques Divers Voirie*

Séance du 20 juin 2018

■ Don de l'association "La vie à Plouasne avant 1950"

L'Association « La Vie à Plouasne avant 1950 » a réalisé la procédure de dissolution et a fait un don de 300.00 EUROS correspondant à une participation à l'achat d'un drapeau tricolore réalisé sur l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acceptation de ce don dont la somme sera portée à l'article 10251 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

■ Avenant au Lot électricité - Appartement de la Poste

Par délibération du 17/01/2018, 8 entreprises ont été retenues. Lors de la réalisation, il s'est avéré nécessaire de prévoir quelques travaux supplémentaires sur le lot 5 Électricité confié à l'entreprise VILANON Services.

Les modifications introduites ont une incidence sur le montant du lot initialement prévu au prix de 3 403.00 EUROS HT.

Montant de l'avenant : 293,50 EUROS H.T. / Montant du Lot Électricité : 3.696,50 EUROS H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'avenant à la société VILANON SERVICES - Lot des Aulnes - 22830 PLOUASNE pour un montant total de 293,50 EUROS HT
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

Séance du 12 juillet 2018

■ Aménagement de la Rue Duguesclin - Sélection du prestataire pour la maîtrise d'oeuvre

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 juillet et le 12 juillet pour étudier les offres visées par l'ADAC.

7 entreprises ont répondu à la consultation.

Après échanges, et sur avis de la Commission Appel d'Offres, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise SARL TECAM - 11 rue de Kerbost à GRACES(22) pour la Maîtrise d'œuvre concernant l'Aménagement de la Rue Duguesclin, au prix de 19.615 EUROS HT soit 23.538 EUROS TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

■ Acquisition de mobilier pour l'école publique

Madame Régine HENRY, Directrice de l'école publique, a formulé en début d'année, le souhait d'acquérir du nouveau mobilier pour l'école publique pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CHOISIT** le devis de l'UGAP pour un montant de 2 564.86 EUROS TTC et le devis de MAJUSCULE-MARY pour un montant de 993 EUROS TTC soit un total TTC de 3 557,83 EUROS ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis, à mandater la dépense et tout document relatif à cette affaire.

■ Acquisition terrain - Rue des Mares

Par délibération du 25/04/2018 le Cabinet ALLAIN géomètre Expert à Dinan est intervenu pour un bornage sur la parcelle AB N°571 pour une modification du parcellaire cadastral entre la commune et Monsieur DAVY, rue des Mares, nécessitant la rédaction d'un acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le projet d'acquisition de la parcelle qui apparaîtra sur le plan cadastral après mutation au prix de 1 euro le m² ;
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire ;
- **CONFIE** à Maître PANSART, Notaire à Evran, l'organisation de cette signature.

■ Projet logements pour seniors - Convention avec Dinan Habitat

Par délibération du 30/05/2018, le Conseil Municipal, a accepté de missionner DINAN HABITAT pour la réalisation du projet (10/11 pavillons + un local communal) sur une surface comprise entre 3000 et 3500 m² sur le principe de la co-maîtrise d'ouvrage.

Le prix de vente de la parcelle nécessaire à l'édification de ce projet a été fixé à 10 EUROS le m² TTC viabilisation du terrain comprise. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être signée pour lancer les procédures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Réunions du conseil municipal

■ Église - Réfection des joints

Par délibération du 24/05/2017, la société L2C CONSTRUCTION a été choisie pour réaliser les joints de réfection de l'église. Lors de la réalisation, il s'est avéré nécessaire de reprendre les joints des corbelets, travaux non prévus dans le devis initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis, à mandater la dépense et tout document relatif à cette affaire.

■ Restaurant scolaire - Tarifs pour l'année scolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **FIXE** les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

ANNÉE SCOLAIRE	TARIFS	
	2017/2018	2018/2019
Repas enfant	3.30 €	3.30 €
Repas adulte	5.00 €	5.00 €

■ Garderie municipale - Tarifs pour l'année scolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **FIXE** les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

Horaires 2017/2018	Tarifs 2017/2018	Horaires 2018/2019	Tarifs 2018/2019
7h00 - 8h40	1.10 €	7h00 - 8h40	1.10 €
16h35 - 19h00	1.60 €	16h35 - 19h00	1.60 €
Forfait Journée	2.10 €	Forfait Journée	2.10 €
Dépassement soir	1.00 € / 15 min	Dépassement soir	1.00 € / 15 min

- **RAPPELLE** que tout dépassement doit rester exceptionnel et faire part d'une demande écrite en mairie.

Séance du 26 septembre 2018

■ Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'A.D.A.C. - Aménagement de la Rue Duguesclin

Le Conseil Municipal par délibération du 25/10/2017 a décidé de recourir aux prestations proposées par l'ADAC pour la rédaction du programme technique et le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'assistance à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre.

L'A.D.A.C propose de poursuivre son action par une assistance de Maîtrise d'Ouvrage. Cette aide pour le suivi des

études réalisées par le Maître d'œuvre a un montant de 710.00 EUROS HT soit 852.00 EUROS TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** le projet d'accompagnement proposé par l'ADAC ;
- **CONFIE** à l'ADAC le suivi des études réalisées par le maître d'œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette mission.

■ Avenants marché réhabilitation Rue Letellier

Par délibération en date du 28 mars 2018, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché de travaux en vue de la Réhabilitation de l'immeuble 2 rue François LETELLIER. Des avenants sont aujourd'hui proposés sur certains lots.

Lot n° 2 Gros-oeuvre : GUENERON PELHERBE. A la demande du maître d'œuvre, il a été proposé de réaliser les joints sur le pignon ouest, option prévue au marché non retenue par l'architecte dans l'analyse des offres. **Un avenant n° 2 est proposé d'un montant de 5 540,30 EUROS HT soit 6 648,36 EUROS TTC soit 8.79 % du montant initial.** Le nouveau montant du Lot 2 sera de 68 568.87 EUROS HT soit 82 282.64 EUROS TTC

Lot n° 3 Charpente : LEVACHER BZH - avenant n° 3. A la demande du maître d'œuvre, il a été proposé de mettre en œuvre l'entremisage au R+2. **Un avenant n° 3 est proposé d'un montant 2 570,00 EUROS HT soit 3 084,00 EUROS TTC, soit 27,28 % du montant initial.** Le nouveau montant du Lot 3 sera de 11.992 EUROS HT soit 14.390,40 EUROS TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** les avenants proposés par l'architecte ALT 127 :
 - GUENERON PELHERBE pour un montant de 5 540,30 EUROS HT soit 6 648,36 EUROS TTC
 - LEVACHER BZH pour un montant de 2 570,00 EUROS HT soit 3 084,00 EUROS TTC
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette mission.

■ Validation de prestations liées à l'aménagement de la Rue Duguesclin

Par délibération en date du 12 juillet 2018, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement de la Rue Duguesclin. La société TECAM a été retenue.

Lors de la réunion du 20/09/2018, cette société a proposé un plan d'aménagement de la Rue Duguesclin. Monsieur le Maire après avoir présenté ce plan, précise qu'il convient de délibérer sur l'acceptation de devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** de l'aménagement proposé lors de la présentation du 20/09/2018 ;
- **ACCEPTE** les devis proposés par la société TECAM :
 - GEOMAT à GUINGAMP en charge du relevé topographique pour un montant de 1.800 EUROS HT soit 2.160,00 EUROS TTC (le montant de la prestation est prévu en sous-traitance au marché)
 - LABOROUTES Bretagne en charge des analyses « amiante » préconisées pour un montant de 1.280,50 EUROS HT soit 1.536,60 EUROS TTC
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette mission.

■ Entretien et travaux du logement communal au dessus de la Mairie

Suite aux départs des locataires du logement situé au-dessus de la Mairie, quelques travaux d'entretien et notamment le remplacement des radiateurs existants très énergivores sont à envisager.

L'entreprise MARCELLE BENOIT a transmis une estimation des travaux à 2 444,44 EUROS HT soit 2 688,88 EUROS TTC pour le remplacement de 7 radiateurs et la pose d'une VMC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le devis de remplacement des radiateurs de la pose d'une VMC fourni par l'entreprise MARCELLE BENOIT pour un montant de à 2 444,44 EUROS HT soit 2 688,88 EUROS TTC et d'une Hotte pour la somme de 193,67 EUROS HT soit 232.40 EUROS TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette mission.

■ Projet résidence « seniors » - Validation du plan d'aménagement de la zone 1AU

Cette affaire, discutée à plusieurs reprises en Conseil Municipal, avait permis d'une part, de valider l'achat de la parcelle G n° 684 pour réaliser le projet, d'accepter de laisser une bande de terrain en façade, pour une surface maximale de 2 800 m², et 4 lots minimum.

Par délibération du 30/05/2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire à missionner DINAN HABITAT pour la réalisation du projet (10/11 pavillons + un local communal) sur une surface comprise entre 3000 et 3500 m² sur le terrain cadastré n°685.

Le plan d'aménagement de la zone 1AU proposé par le Cabinet ALLAIN intégrant, les parties conservées par l'indivision BOUGAULT, les lots réservés pour Dinan Habitat, le local commun et 23 lots pour la création d'un lotissement est présenté.

Considérant tous ces éléments et après délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les achats au profit des consorts BOUGAULT ci-dessous mentionnés :
 - la parcelle cadastrée G644 d'une contenance de 4a37ca au prix de 2 EUROS HT le m²
 - une partie des parcelles G685p et 689p devant faire l'objet d'une division au prix de 10,50 EUROS HT le m², la surface définitive sera connue après l'intervention du géomètre ALLAIN.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents se rapportant à ce dossier ;
- **VALIDE** le Projet d'aménagement de la Zone 1AU N°3 - section AB et G réalisé par la société ALLAIN à DINAN tel que présenté, incluant l'inscription des 5 lots conservés par l'indivision BOUGAULT avec leurs accès individuels sur la rue des Mares et les 11 lots plus le local commun réservés au projet réalisé par DINAN HABITAT ;
- **ACCEPTE** la prise en charge des frais du Projet Urbain Partenarial par le vendeur et l'acquéreur à concurrence de la moitié chacun pour le lot 1 si le réseau n'est pas rallongé après le projet définitif d'aménagement de l'acquéreur.

■ Dinan Agglomération - Adoption du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire précise que La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 11 juin 2018 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2018. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 16 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** du rapport de la CLECT du 11 juin 2018 ;
- **ADOpte** le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève à 236.695,00 EUROS.

■ Dinan Agglomération - Adoption définitive des statuts

Dinan Agglomération a notifié en date du 18/07/2018, le projet de statuts applicables à compter du 1er janvier 2019, adopté par le Conseil Communautaire le 16 juillet 2018.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **avec 6 abstentions et 10 voix POUR :**

- **ADOpte** les statuts joints en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de Dinan Agglomération.

■ Maintenance éclairage public - Rénovation mâts (terrain du collège)

La commune a transféré la compétence éclairage public au SDE22 qui a établie une proposition financière à l'étude de la rénovation des mâts FB152/153/154 (Terrain du collège). Le chiffrage sommaire de l'opération est estimé à 2 460,00 EUROS HT dont 60 % à la charge de la commune soit 1 476,00 EUROS HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE :**
 - Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public mâts FB152/153/154 (Terrain du Collège) présenté par le Syndicat départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 460,00 EUROS HT
 - Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

■ Nouveau tracé du GR34

Par délibération N° 08-05-2018 du 30/05/2018, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable au PDIPR. Finalement, au regard des difficultés rencontrées notamment avec les propriétaires privés, le tracé du GR34 a été quelque peu modifié. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- annuler la signature des conventions et par conséquent, l'ancien tracé identifié en jaune
- inscrire l'approbation du nouveau tronçon du point 88 au point 31 au lieu-dit «La Division».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **ÉMET** un avis favorable au PDIPR avec le nouveau tracé du GR34 ;
- **ACCEPTÉ** l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement les chemins ruraux ;
- **CONFIE** à la communauté de communes de DINAN AGGLOMÉRATION pour l'itinéraire pédestre intitulé «GR34» comme inscrit dans ses statuts, la promotion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions et tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Séance du 24 octobre 2018

■ Raccordement au réseau public - Réhabilitation de l'immeuble Rue F. Letellier

Par délibération en date du 28 mars 2018, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché de travaux en vue de la Réhabilitation de l'immeuble 2 rue François LETELLIER.

Pour permettre aux artisans de poursuivre les travaux, une demande de raccordement au réseau d'électricité est nécessaire pour 2 compteurs. La société ENEDIS après s'être rendue sur place pour évaluer les modifications de branchement a remis deux propositions tarifaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** les 2 propositions de raccordement pour les 2 logements créés sur le projet de la réhabilitation de l'immeuble 2 rue François LETELLIER l'une de 2.527,20 EUROS TTC et l'autre de 1.726,80 EUROS TTC
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

■ Modification des statuts du SDE

Le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, auquel est adhérente notre commune. Ces évolutions nécessitent l'adaptation de leurs statuts.

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOpte** les nouveaux statuts du SDE22.

■ Recensement de la population 2019 - Rémunération des agents recenseurs

Le recensement général de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 inclus. La commune a été divisée en quatre districts et des agents recenseurs seront recrutés. L'INSEE versera à la commune une dotation forfaitaire de 3346 EUROS.

Conformément à la réglementation, le Conseil municipal est invité à fixer la rémunération des agents recenseurs. Il est proposé de les rémunérer en fonction du nombre d'imprimés remplis (papier et déclaration Internet), soit :

- feuille de logement : 1.00 EUROS
- bulletin individuel : 1.00 EUROS
- bordereau de district : 5.00 EUROS
- indemnité participation réunions de formation : les deux sessions de quatre heures chacune seront rémunérées sur la base du smic horaire.
- frais de déplacement (dont la tournée de reconnaissance) : 180 EUROS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les montants bruts énoncés ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les arrêtés correspondants.

■ DINAN AGGLOMÉRATION - Adoption du Pacte fiscal financier et solidaire

Le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) est un document cadre au service du projet de territoire. Il permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent et de manière optimale en prenant en compte les contraintes et objectifs de Dinan Agglomération et des communes dans leur diversité.

Il est proposé l'adoption d'un Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) décliné en 3 axes fondateurs stratégiques, 7 orientations cadres et 16 objectifs :

PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE

Axes fondateurs stratégiques	Orientations cadres	Objectifs
Pour un territoire solidaire	Acter un engagement mutuel de solidarité	Acter le principe de maîtrise du recours à la fiscalité des ménages et des entreprises
	Prendre en compte les contraintes sociodémographiques du territoire	Instaurer une dotation de solidarité communautaire veillant à une solidarité territoriale Prendre en considération les difficultés financières des communes
Pour une gouvernance du projet de territoire	Mettre en cohérence les compétences communautaires avec leur financement	Acter un principe d'exclusivité élargi dans le financement des compétences communautaires
		Financer l'aménagement du territoire
		Conforter les moyens d'action en faveur du développement économique
	Soutenir la mise en œuvre du projet de territoire	Prendre en charge la compétence incendie et secours au niveau intercommunal Orienter la future politique de fonds de concours à destination des investissements en lien avec le projet de territoire Développer le financement de la transition énergétique
Pour une action publique locale plus efficace	Favoriser les coopérations	Mobiliser l'investissement sur le territoire grâce à la programmation pluriannuelle
		Mettre en place des instances de concertation sectorielles afin de développer la mutualisation et la rationalisation des dépenses
		Développer une offre d'ingénierie à destination des communes
	Maîtriser les dépenses	Fixer des seuils et des plafonds concernant les grands équilibres budgétaires de la Communauté d'Agglomération afin de préserver la capacité d'autofinancement
		Créer une évaluation des politiques publiques et un contrôle de gestion au sein de la Communauté d'Agglomération
Animer et faire vivre le PFFS	Développer la prospective financière et fiscale Mettre en place une gouvernance du Pacte Fiscal et Financier Solidaire	

Ainsi, considérant l'avis favorable du Conseil Communautaire du 17 septembre 2018, après avoir

délibéré, le Conseil Municipal, **avec 3 POUR, 1 CONTRE et 13 ABSTENTIONS** :

- **ADOpte** le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) régissant les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres.

■ Création de poste pour avancement de grade au titre de l'ancienneté - Modification de DHS et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que :

Deux agents actuellement sur le grade d'adjoint technique (échelle C1) et donnant satisfaction, remplissent les conditions d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe (échelle C2) après avis de la CAP en 2019. L'agent remplissant les fonctions d'ATSEM, titulaire d'un CAP Petite Enfance, après avis de la CAP, pourra bénéficier d'une intégration directe sur le grade d'ATSEM principal 2ème (échelle C2).

Compte-tenu de l'organisation du service scolaire, du caractère permanent de leurs missions, le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'augmenter la Durée Hebdomadaire de service de trois postes à compter du 01/01/2019.

SERVICE SCOLAIRE

Grade Actuel	Ancienne DHS	Nouvelle DHS au 01/01/2019
Adjoint technique principal de 2ème classe	26/35	28/35
Adjoint technique (*)	24/35	28/35
Agent Spécialisé en Ecoles Maternelles principal de 2ème classe	23/35	28/35

(*) L'agent ayant ce grade peut prétendre au grade d'Agent Spécialisé en Écoles Maternelles principal de 2^e classe, après avis de la CAP.

Le tableau des effectifs de la Commune de Plouasne sera ainsi modifié au 01/01/2019 puis au 01/04/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** de créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^e Classe et 1 poste Agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1er janvier 2019 ;
- **ACCEPTÉ** de créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^e Classe au 1er avril 2019 ;
- **PREND NOTE** du dépôt du tableau d'avancement de grade et valide la transmission au CAP du Centre de Gestion 22 ;
- **ACCEPTÉ** de faire une saisine du Comité Technique du Centre de Gestion 22 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, dans le cadre de la procédure d'avancement de grade, à fixer le ratio à 100 %.

Séance du 28 novembre 2018

■ Commission de contrôle - Liste électorale

La réforme des listes électorales entre en vigueur le 1er janvier 2019. Le maire voit son rôle s'accroître en matière de modification de la liste électorale. Il décidera de l'inscription et de la radiation des électeurs sur la liste électorale, et ce dans un délai de cinq jours à compter de la réception du dossier complet.

Par ailleurs, les commissions administratives, actuellement chargées de la révision des listes électorales, seront supprimées au plus tard le 9 janvier 2019. Elles seront remplacées par des commissions de contrôle, nommées par le préfet, sur proposition du maire, et ce au plus tard le 10 janvier 2019.

Les commissions de contrôle auront pour mission le contrôle à posteriori des décisions du maire (inscriptions et radiations) l'examen des recours administratifs préables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Il convient de désigner les membres de la commission de contrôle, composée a minima :

D'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Les membres sont nommés par arrêté du préfet pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Pour la commune, sont désignés :

- Yves BAZY - Conseiller
- Marie-France DENOUAL
- Alphonse GAUDIN

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** des personnes volontaires pour participer aux travaux de la commission ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

■ Subvention exceptionnelle - Comice Agricole

Le comice agricole intercommunal s'est déroulé cette année sur la commune de Plouasne. A ce titre, le conseil d'administration de l'association a sollicité une participation à titre exceptionnel de la commune organisatrice.

Après avoir échangé et délibéré sur le sujet, l'organisation n'étant confiée à la commune que tous les 4 ans, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'octroyer à titre exceptionnel la somme de 1500.00 EUROS ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

TRAVAUX

■ Sinistre Groupe scolaire

Recours devant le Tribunal Administratif de Rennes, Autorisation d'ester en justice et Désignation de l'avocat. Suite aux travaux de restructuration et d'agrandissement du Groupe Scolaire, réceptionnés le 20 février 2006, des désordres sont survenus.

En l'absence de ré-intervention des entreprises, la Commune a sollicité et obtenu du juge des référés du Tribunal administratif de Rennes la désignation d'un expert technique, par ordonnance n°1504430-7 du 3/12/2015. Monsieur Thierry MERCADIER a accompli la mission qui lui a été confiée et a déposé son rapport le 2 juillet 2018, retenant la responsabilité technique des différents intervenants pour les deux réclamations en cause : Défaut de fonctionnement du chauffage par le sol et infiltrations altérant les matériaux intérieurs.

Dans les suites de ce rapport, aucun accord amiable n'a pu intervenir avec les responsables mis en cause par l'expertise précitée.

C'est dans ce contexte que la Commune entend saisir le Tribunal administratif de Rennes d'une requête au fond afin d'être indemnisée des préjudices subis.

Après délibération le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir le Tribunal administratif de Rennes d'une requête aux fonds dirigés contre les entreprises dont la responsabilité est mise en cause par le rapport de Monsieur MERCADIER, afin d'être indemnisée des préjudices subis ;
- **DÉSIGNE** Maître Vincent Lahalle membre de la SELARL LEXCAP Avocats au Barreau de Rennes, en tant qu'avocat de la commune, en charge d'assurer cette défense.

■ Consultation de maître d'œuvre

Pour faire suite à l'expertise de Monsieur MERCADIER et afin de ne plus retarder le projet, il convient de lancer la consultation des entreprises de Maîtrise d'œuvre, en s'appuyant sur le rapport transmis le 2/07/2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, pour lancer la Consultation des Entreprises de Maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contractualiser le marché conformément à la délibération de délégation qui lui a été octroyée et à signer tous documents se rapportant aux décisions ci-dessus.

■ Rue François LETELLIER et Rue de la Croix Frotin - Effacement des réseaux

Par délibération du 20 décembre 2017, le conseil municipal avait sollicité le Syndicat Départemental de l'Énergie des Côtes d'Armor pour une étude d'effacement des réseaux dans la Rue François LETELLIER et la rue de la

Croix Frotin. Le SDE a fourni les estimations détaillées de l'ensemble des travaux à réaliser, il convient de délibérer sur les modalités de financement de l'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les modalités de financement suivantes, sur la base des estimations réalisées par le SDE, Maître d'Ouvrage :
 - Le projet d'effacement du Réseau Électrique présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 160.000 EUROS HT. La contribution de la commune est 56 400 EUROS
 - Le projet d'effacement de l'Éclairage Public présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 75.000 EUROS HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). La contribution de la commune est 45 000 EUROS
 - Le projet d'enfouissement coordonné des infrastructures de communication électroniques présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 42.000 EUROS TTC totalement financé par la commune

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

- **PRÉVOIT** l'inscription de ces montants en investissement au compte 204158 et leurs amortissements.

■ Validation de la mission de l'ADAC - Lancement des études préliminaires eaux pluviales

Dans le cadre de l'aménagement de la rue François LETELLIER et de la Croix Frotin, par délibération du 25/10/2017, la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage proposée par l'A.D.A.C. (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) a été validée.

Après étude de la première version proposée, quelques modifications ont été apportées. Il convient de valider la note de faisabilité et l'estimation financière du projet présenté par l'ADAC, de signer un nouveau contrat évalué à 1 070 EUROS HT, concernant l'assistance à l'exécution du marché phase étude, avec notamment la préparation de la consultation de maîtrise d'ouvrage.

Cependant, avant celle-ci, l'ADAC souhaite qu'un diagnostic du réseau d'eaux pluviales soit réalisé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et échangé sur la note de faisabilité et l'estimation financière, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le projet d'accompagnement proposé par l'ADAC avec une estimation financière à 232 000 EUROS HT ;
- **CONFIE** à l'ADAC la rédaction du programme technique et le dossier de consultation de la maîtrise

d'œuvre, ainsi que l'assistance à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre ;

- **DÉCIDE** le lancement d'un Marché Public à Procédure Adaptée ;
- **VALIDE** le montant de la prestation réalisée par l'ADAC évaluée à 1070 EUROS HT ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à ce projet de consultation.

■ Aménagement de la Rue Duguesclin - Validation avant projet et estimatif

Par délibération du 12/07/2018, le Conseil Municipal a retenu la société TECAM pour la maîtrise d'Ouvrage, concernant l'aménagement de la Rue Duguesclin

Après deux réunions de travaux avec les différents partenaires, ADAC, Conseil Départemental, Dinan Agglomération, la société TECAM a présenté l'Avant Projet à la commission et l'estimatif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'Avant Projet présenté ;
- **ACCEPTE** l'estimation présentée pour un montant de 393 000 EUROS HT soit 471 600 EUROS TTC

■ Projet résidence « seniors »

Par délibération du 26/09/2018, le Conseil Municipal a validé le Plan d'Aménagement de la Zone 1AU - Rue des Mares proposé par le Cabinet ALLAIN faisant apparaître les 5 lots conservés par les conjoints Bougault, les 11 logements de Dinan Habitat, la parcelle accueillant le local commun et les 23 parcelles destinées à un futur lotissement.

La vente entre les conjoints Bougault et la commune a été réalisée chez Maître LHOMME à Caulnes.

Il est proposé de recourir aux missions d'appui aux collectivités proposées par l'ADAC, notamment pour l'étude de faisabilité et la définition du programme et consultation du maître d'œuvre. Le coût global de ces missions est évalué de 1.605,00 EUROS (355 EUROS + 1250 EUROS).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** les missions de l'ADAC pour un montant de 1.605,00 EUROS ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, pour lancer la Consultation des Entreprises de Maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contractualiser le marché conformément à la délibération de délégation qui lui a été octroyée et à signer tous documents se rapportant aux décisions ci-dessus.

■ Signalisation des lieux-dits

Les services techniques ont réalisé l'inventaire des panneaux de signalisation des lieux-dits sur la commune.

Réunions du conseil municipal

Quelques fournisseurs ont montré leurs produits et transmis une estimation approximative.

Il est proposé de se prononcer sur le remplacement total ou partiel des panneaux indicatifs et/ou directionnels, afin de recenser précisément les besoins et de lancer une consultation.

Après avoir échangé et délibéré, le Conseil **à l'unanimité** :

- **CHOISIT** de remplacer la totalité des panneaux pour redonner une image valorisante du territoire ;
- **PRÉVOIT** une enveloppe de 20 000 EUROS HT répartie sur deux exercices (2019 puis 2020) ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, pour lancer la Consultation des Entreprises ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette affaire.

INTERCOMMUNALITE - DINAN AGGLOMÉRATION

■ PLUI - débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Suite à ces débats tenus en 2017, le PADD a été enrichi et modifié en particulier sur les objectifs de construction de logements neufs, le statut de deux zones d'activités et la prise en compte des modifications de l'article R151-54 du Code de l'Urbanisme.

Au regard de ces apports, il apparaît nécessaire d'organiser un second débat PADD. Cela consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal puis du Conseil Communautaire sur les orientations générales du PADD et ses modifications. L'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLUiH comprennent un PADD.

Ce document définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;

Il doit, en outre, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD du PLUiH de DINAN AGGLOMÉRATION permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire pour 12 ans, soit à l'horizon 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du Code de l'Urbanisme.

Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont présentées. Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et invite les membres du conseil à s'exprimer sur les orientations générales et les modifications du PADD venant d'être présentées. Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue d'un nouveau débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUiH ;
- **SOUMETTRE** à Dinan Agglomération les observations résultant du débat.

■ Compétence eaux pluviales - Une compétence communale jusqu'au 31/12/2019.

Annulation des délibérations concernant la gestions des eaux pluviales urbaines du 20/12/2017 N°02-12-2017

Dinan Agglomération a inscrit les compétences optionnelles "Eau et Assainissement" dans ses statuts constatés par arrêté préfectoral du 25 novembre 2016.

La compétence optionnelle "assainissement" inscrite aux statuts de Dinan Agglomération dans l'arrêté de création en 2016 incluait donc la gestion des eaux pluviales urbaines. Afin de pallier le défaut d'ingénierie nécessaire pour l'exercice de cette compétence, Monsieur le Président a été autorisé, suivant délibération n°CA-2017-309 en date du 27 novembre 2018 à conclure des conventions de gestion de la compétence eaux pluviales avec les communes, afin que celles-ci assurent, à titre transitoire, la gestion de la compétence.

Toutefois, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes a modifié le II. de l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux compétences des Communautés d'Agglomération.

L'instruction ministérielle NOR-INTB1822718J en date du 28 août 2018, précise expressément que la loi précitée fait du service public de gestion des eaux pluviales urbaines, à compter de la date de publication de la loi, une compétence distincte de la compétence "assainissement" des eaux usées pour les communautés d'agglomération. Cette compétence se définit désormais, pour les communautés d'agglomération, à travers les seules dispositions de l'article L. 2224-8 de ce même Code.

Enfin, la loi du 3 août 2018 reporte au 1er janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines qui constituera une compétence obligatoire distincte pour les communautés d'agglomération.

Considérant les éléments sus avant indiqués, après délibération, **à l'unanimité** le Conseil Municipal :

- **ANNULE** la délibération n°CA-2007-309 DU 27/11/2017 du conseil communautaire autorisant le président à signer des conventions de gestion « eaux pluviales urbaines » avec les communes ;

- **ANNULE** la délibération du 20/12/2017 autorisant la convention visée ci-dessus ;
- **ANNULE** la convention signée avec Dinan Agglomération.

■ Assainissement - Convention pour tarification

Lors de la création de Dinan Agglomération au 1er janvier 2017, la compétence Assainissement était détenue et exercée par les communes, à l'exception des communes qui constituaient l'ex-Dinan Communauté, à laquelle la compétence avait été transférée bien antérieurement.

Dinan Agglomération n'ayant pas restitué cette compétence optionnelle aux communes, elle est donc pleinement compétente depuis le 1er janvier 2018 pour l'exercer sur l'intégralité de son territoire.

Dans le cadre de cette prise de compétences, Dinan Agglomération ne possède pas encore les ressources matérielles et humaines suffisantes, notamment en ce qui concerne les services aux usagers (gestion clientèle, facturation), la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires auto-contrôles), les travaux ponctuels assurés par les régies communales.

Dans l'attente d'une mise en place homogène de cette organisation, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public.

Aussi, il convient de mettre en place une coopération entre la Commune et Dinan Agglomération par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de service avec Dinan Agglomération, aux charges et conditions qu'il jugera convenables et notamment celles figurant dans le projet de convention annexée à la présente délibération, comprenant notamment les éléments ci-dessus analysés ;
- **ACCEPTE** les tarifs forfaitaires indiqués pour la facturation à faire auprès de Dinan Agglomération par règlement semestriel.

PERSONNEL

■ Délibération - Création de poste d'agent de maîtrise

Suite aux entretiens professionnels réalisés avec l'ensemble des agents, un de nos agents du service technique peut prétendre au grade d'Agent de Maîtrise au titre d'une promotion interne par l'ancienneté.

Un dossier de saisine a été présenté pour la prochaine Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie C en proposant l'inscription de l'agent sur liste d'aptitude. Cet agent endosse aujourd'hui un rôle de responsable de service en encadrant aujourd'hui une équipe de 3 agents.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent de maîtrise avec une durée hebdomadaire de service à 35 h. La nomination de l'agent ne sera effective qu'après inscription sur la liste d'aptitude. La mise à jour du tableau des effectifs sera donc établie. Le poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe (grade actuel de l'agent) sera alors supprimé.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de créer un poste d'Agent de Maîtrise (DHS 35h00) ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

■ Recensement 2019 - Désignation des agents coordonnateurs

Par délibération du 24 octobre 2018, les postes d'agents recenseurs ont été créés. Monsieur le Maire précise que Mme BOUCHET Christine, 2ème Adjointe, s'est proposée pour coordonner le recensement 2019, il propose de la nommer comme Coordinateur Principal. La secrétaire générale étant absente pour formation d'intégration pendant la période du recensement, il propose de lui confier le rôle de Coordonnateur Adjoint.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la nomination d'un coordonnateur communal et d'un adjoint coordonnateur pour le recensement 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Journée Défense Citoyenneté (JDC)

■ Qui est concerné ?

Tout jeune Français qui a 16 ans.

■ Quand se faire recenser ?

La période de recensement varie selon la situation du jeune :

- **Français de naissance** : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.
- **Jeune devenu Français** : Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- **Jeune pouvant rejeter la nationalité Française** : Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

À noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

■ Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur Place : en Mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.



À savoir : Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

■ **Effet du recensement** : Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac...)

■ **Suite du recensement** : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Autorisation de sortie du territoire des mineurs

Nous vous informons que le rétablissement du régime des autorisations de sortie de territoire dans le cadre de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, a été mis en œuvre depuis 15 janvier 2017. Cette autorisation doit être formulée par le biais d'un formulaire CERFA, téléchargeable sur Internet par le parent, qui le

complétera, l'imprimera et le signera directement. Le mineur voyagera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.



RAPPEL

Carte Nationale d'Identité et passeports



Seules les mairies disposant d'un dispositif de recueil d'empreintes sont compétentes pour recevoir les nouvelles demandes de cartes nationales d'identité et passeports c'est-à-dire Dinan, Ploubalay, Jugon-Les-Lacs, Broons, Combourg, Montauban-de-Bretagne.

En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un téléservice « Pré-demande CNI » a été mis en place depuis novembre 2016 pour une première demande de CNI ou un renouvellement.

La demande de CNI, ou le renouvellement de celle-ci, repose actuellement sur le document CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur ce CERFA. Ce téléservice est disponible dans l'ensemble des départements français.

■ Comment je procède sur le site internet

Je me connecte : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

1. Je crée mon compte ANTS,
 2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).
- Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par e-mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

En cas de perte ou de vol de votre CNI, vous devrez :

1. acheter un timbre fiscal dématérialisé en ligne,
2. sauf si vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable*.

■ Après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne

1. Je contacte une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil,
2. Lors de mon déplacement en mairie :
 - J'apporte mon numéro de ma «Pré-demande CNI», indispensable à la mairie,
 - J'apporte également les pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

■ Comment cela se passe en mairie

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le numéro de votre demande de CNI.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

Les demandes se faisant sur rendez-vous (tout comme les récupérations des cartes), les délais se sont allongés et il faut prévoir au moins un mois pour obtenir un rendez-vous que ce soit pour le dépôt ou le retrait des cartes. Donc anticipez vos demandes.

***Nota :** La pré-demande dans l'une des collectivités de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou de Wallis et Futuna, est également possible. Si le paiement d'un timbre papier fiscal est nécessaire, vous devrez vous en acquitter lors du recueil en mairie.

Permis de conduire & Immatriculations

■ Le certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer votre demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de perte, vol ou détérioration.

Rendez-vous sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Vous pouvez être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et à la sous-préfecture !

■ Le permis de conduire

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture.

Rendez-vous sur :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous pouvez vous faire accompagner par votre école de conduite et par le médiateur du point numérique présent en préfecture et à la sous-préfecture.

NAISSANCES *

Noms et Prénoms	Date	Ville
ARRIBARD Lénie, Cléo, Virginie	17 août 2018	RENNES
DECLERCQ MORTIER Swan	20 août 2018	DINAN
CANON Olympe, Catherine, Annick	07 sept. 2018	DINAN
GAREL Loëvan, Maël, Yohan	13 sept. 2018	SAINT-GREGOIRE
COLLET Robin, Pierrick, Didier	15 octobre 2018	RENNES

* les parents ayant refusé une parution dans la presse, n'apparaissent donc pas dans le bulletin.

DÉCÈS

Noms et Prénoms	Date	Ville
André DARTOIS	06 juillet 2018	PLOUASNE
Olivier FROTIN	09 juillet 2018	PLOUASNE
Marie-Annick LADRETTE épouse LE COLLOËC	29 juillet 2018	DINAN
Denise COLLET veuve FROSTIN	10 août 2018	RENNES
Georges DARTOIS	12 août 2018	DINAN
Hubert LEMARCHAND	02 sept. 2018	PLOUASNE
Louise PINAULT	13 sep. 2018	PLOUASNE
DUGUÉ Marthe veuve DAUGAN	28 nov. 2018	RENNES

MARIAGES

Noms et Prénoms	Date
Jean NIEDERBERGER et Ludivine BEAUCHAMPS	07 juillet 2018
Guillaume OGIER et Guillemette HUET	18 août 2018
Adrien BEDEL et Virginie RUELLAND	25 août 2018
Jean-Yves ROLLAND et Valérie LEROY	15 sept. 2018

PACS

Noms et Prénoms	Date
Karine DUFLOS et Xavier VAULÉON	09 juin 2018
Manon COUSSEINS et Pascal BIANEIS	20 juillet 2018
Julien TIFFANNEAU et Elsa FOUGERAY	03 sept. 2018
Françoise TUAL et Oumar FOFANA	05 octobre 2018

Urbanisme

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE - JUIN À NOVEMBRE 2018

Demandeur	Adresse du projet	Nature
JULLIEN Kevin et NIZAN Sabrina	Lantran	Garage
VIGNER Laurent	10 Rue de Néal	Pergola
SARL MICHEL TRAITEUR	L'Echassier	Carport
DEAL Alexia et MAINGUY Yoann	Laubaudais	Maison
GILLOUAYE Sandra	Rue de la Libération	Extension Maison

DÉCLARATIONS PRÉALABLES - JUIN À NOVEMBRE 2018

Demandeur	Adresse du projet	Nature
GONOD Josette et Christophe	Laubaudais	Division en vue de construire
DELAUNEY Jean-Marie	Le Clos Levant	Coupe et abattage d'arbres
COCHERIE Yannick	Rue François Letellier	Pose fenêtres de toit
CHANSAVOIR Alain	VC 6 Plouasne	Abattage de pins
GILLOUAYE Sandra	Rue de la Libération	Pose de 4 fenêtres de toit
LEVEILLARD Eric	Carros	Division en vue de construire
DELAUNEY Jean-Marie	La Vallée des Vaux	Coupe et abattage d'arbres
MAILLET Jean-Yves	Place de l'Eglise	Pose fenêtres de toit
SCI DE LANJVINAIS	Rue Bertrand Duguesclin	Création de châssis de toit
MAUGER Sophie	Launay Hellon	Création de fenêtres de toit
PINAULT Christian	Le Courtil de Lantran	Véranda
HUARD Fabrice	La Vieux Ville	Remplacement d'une haie par un mur
DELAUNEY Jean-Marie	Les Pensotais	Coupe et abattage d'arbres
CLERET Carole	Lot Langevinais	Véranda
LANGLAIS	Berbossou	Coupe et abattage d'arbres
LELEGARD Pierrick	Lot le Domaine	Changement porte garage par fenêtre
FOUCHET Julien	Lot le Domaine	Pose fenêtres de toit
MUMCU Benjamin	La Croix Frotin	Pose fenêtres de toit
GLEMEE Michel	Le Val	Pose fenêtres de toit
BOUGAULT Roseline	Rue des Mares	Division en vue de construire
JOUAS Laurent	Rue de Néal	Abris de jardin



Centenaire du 11 novembre : un week-end de commémorations à Plouasne

Samedi 10 et Dimanche 11 novembre 2018

Un centenaire est toujours un anniversaire spécial, particulièrement quant il s'agit d'une commémoration marquant l'armistice de la Première Guerre Mondiale.



La commune de Plouasne et ses Partenaires se sont attachés à organiser un week-end entièrement dédié à cet événement.

A la salle des fêtes, une exposition retraçait la vie des soldats et des femmes durant la grande guerre... Objets, écrits étaient présentés. Les enfants des écoles



à travers leurs dessins de bleuets...avaient rendu hommage aux poilus.

A la salle DERIOLE, le samedi soir, la comédie musicale créée

par Julien Joubert intitulée « Le P'tit Fernand et la Grande Guerre », a été présentée par les élèves Plouasnais du Collège de la Gautrais sous la direction de Madame Emma BOSSE, professeur d'Éducation Musicale, chant choral. La chorale du collège a reçu le renfort d'anciens élèves qui se sont associés à ce projet. Un spectacle très émouvant, remarquablement interprété par des jeunes talentueux.

Le dimanche matin, l'équipe municipale, les représentants de la FNACA, les pompiers, les enfants et les administrés s'étaient réunis autour du monument aux morts. Les roulements de tambours et la sonnerie du clairon retentissent encore... Les enfants ont rendu un hommage par des lectures. L'appel aux morts pour la France réalisé par les enfants alternant lectures et chants accompagnés par Mme BOSSE, a marqué cette cérémonie forte et profonde. Un mât a été érigé pour la levée des couleurs...



A 11h00 les cloches ont retenti... Derrière les musiciens, le cortège s'est dirigé vers la salle des fêtes où les collégiens ont repris quelques chants du spectacle présenté la veille. Un grand merci également aux directrices des deux écoles et aux instituteurs et institutrices pour leur implication auprès des enfants dans cette journée.

Ce week-end de commémoration s'est terminé autour d'un vin d'honneur. Il restera encore quelques années dans les souvenirs des plouasnais venus nombreux.

Quelques règles de bon sens

En ce début d'année, il est sans doute bon de revenir sur quelques règles de bon sens, évidentes pour certains, mais visiblement encore inconnues pour beaucoup...

■ Animaux

Chaque propriétaire a des obligations et devoirs envers son animal : le tenir en laisse et le maîtriser au cours de la promenade ; éviter la pollution des trottoirs et espaces verts, éduquer son chien à rester seul sans nuire à la tranquillité d'autrui.



■ Pesticides

A proximité des cours d'eau, des fossés et des caniveaux, l'usage de tous les produits phytosanitaires quels qu'ils soient (désherbant d'origine végétale ou non, insecticide, fongicide, anti-limaces...) est interdit. A partir de janvier 2019, les pesticides chimiques de jardin seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers.



■ Stationnement

Les trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons. Il est strictement interdit d'y stationner son véhicule.



■ L'appel au civisme et au bon usage du tri sélectif

La lutte contre l'incivisme est une préoccupation quotidienne pour le service communal. Les employés municipaux sont confrontés invariablement aux mêmes dérives. Encombrants déposés autour des points dédiés au tri sélectif, déchets ménagers laissés sur la voie publique, gravats de chantiers abandonnés...

Nous vous rappelons que des conteneurs de tri sélectif sont installés sur la commune :

Bourg - La Croix Frotin - Launay Cramoux - Les Champs Ferron - Les Eves - Linclais - La Saudrais



■ Végétaux

Il est impératif et de votre responsabilité d'entretenir vos végétaux et élaguer vos arbres.

Brûlage des déchets :

Rappel relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts dans le département des Côtes d'Armor.

Arrêté préfectoral du 09 juillet 2012

Les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année.

■ Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires. Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

Toutefois, les plantes invasives ou malades à éliminer sont acceptées dans les centres d'incinération d'ordures ménagères suivants :

- Idex Environnement Bretagne, lieu-dit « Les Landes Basses » TADEN,
- SMICTOM du Penthièvre-Méné, lieu-dit « Les Landes de Lambert » PLANGUENOUAL,
- SMITRED OUEST d'ARMOR, lieu-dit « Site de Quelven » PLUZUNET,
- FERTIVAL – ZAC de Beausoleil LAMBALLE

■ Brûlage des déchets verts agricoles

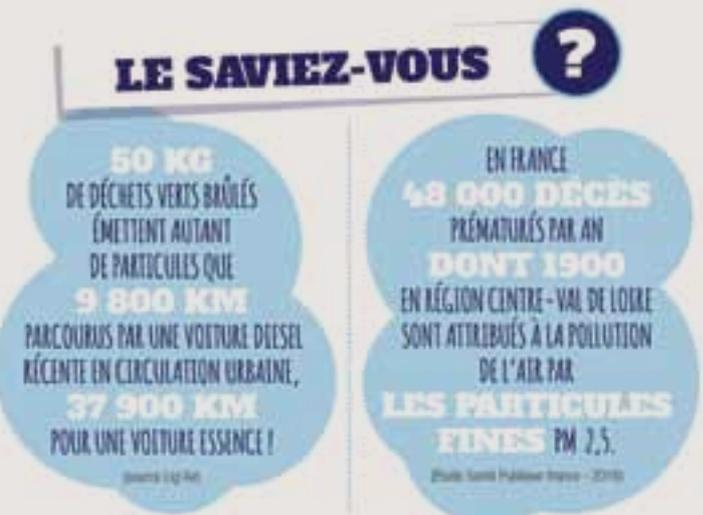
Le brûlage des déchets verts produits par les exploitants agricoles sont soumis aux dispositions suivantes :

1. **Incinération des végétaux sur pied**, herbes et broussailles (Ecobuage et brûlage dirigé). L'usage du feu dans le but de brûler des végétaux sur pied, herbes et broussailles est interdit en tout temps.
2. **Incinération de végétaux coupés** (produits de taille, d'élagage, d'émondage, ...) Une valorisation de ces produits par une filière bois énergie locale devra être privilégiée. A défaut, l'incinération est soumise à autorisation écrite préalable du Maire et les dispositions ci-après seront obligatoirement applicables.

L'usage du feu pour les seuls propriétaires et ayants droit dans le but de brûler des végétaux coupés et entassés peut être autorisé dans les conditions suivantes :

- Les sites d'incinération doivent être accessibles en tous temps aux véhicules incendie,
- Les distances minimales suivantes doivent être respectées :
 - 100 mètres pour les routes et voies publiques,
 - 50 mètres pour les habitations
- Il doit exister à proximité du foyer une prise d'arrosage ou une réserve d'eau de 200 litres au moins, reliée à un dispositif d'arrosage permettant de mettre l'eau sous pression,
- Un espace de 5 mètres autour de chaque entassement de végétaux à incinérer doit être démuné de toute végétation,
- Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin de journée. **Le recouvrement par de la terre est interdit.**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont passibles des sanctions prévues aux dispositions des codes pénal et forestier.





Voici les 4 agents recenseurs, avec au centre la coordinatrice communale, merci de leur réserver le meilleur accueil !

Les Plouasnais seront recensés du jeudi 17 janvier au samedi 16 février

A compter du 4 janvier, vous trouverez dans vos boîtes aux lettres, la lettre concernant le recensement de la population élaborée par l'INSEE.

Cette année, il vous sera proposé de répondre à l'enquête sur internet. Les agents vous remettront une notice d'information comportant des identifiants (codes personnels).

Un seul site : www.le-recensement-et-moi.fr

**Vous verrez, c'est encore plus simple et plus pratique !
N'hésitez pas à utiliser ce procédé !**

Nous vous rappelons que le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Pour les personnes ne pouvant pas se connecter, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir et il viendra ensuite les récupérer (possibilité de les envoyer directement à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee).

Votre participation est essentielle !

C'est avant tout un devoir civique rendu obligatoire par la loi, utile à tous !

De ces chiffres découlent la participation de l'état au budget des communes et les décisions en matière d'aménagements publics, de moyens de transports... Une meilleure connaissance du territoire et des besoins de la population.

A partir du jeudi 17 janvier jusqu'au samedi 16 février, les plouasnais seront recensés. Pour mener à bien cette mission, la municipalité a recruté 4 agents, chargés de recenser la population sur 4 secteurs géographiques déterminés.

Ils se rendront au domicile de tous les habitants, munis d'une carte officielle revêtue de leur photo et de la signature du Maire, qu'ils vous présenteront.

Au dernier recensement (chiffre officiel INSEE), la commune comptait 1 704 habitants.

Permanence de l'Association "Le Connétable"



L'Association "Le Connétable" a mis en place, une permanence tous les mardis matins, de 9h à 12h, dans la salle du conseil de la mairie, afin d'apporter une proximité de service aux habitants. En effet, aujourd'hui, dans un contexte de contraintes budgétaires, le Connétable se dirige vers des partenariats avec les communes.

Pour rappel, le Connétable, association à but non lucratif, existe dans le champ du médico-social depuis 1970 et

rend un service d'aide, de soins et d'accompagnement sur la commune de Plouasne pour près de 136 bénéficiaires. Cette permanence permettrait à l'association, d'une part, de rester à l'écoute des usagers (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles,...), de faciliter l'accès à l'information et de permettre des entretiens en toute confidentialité. D'autre part, le lien serait maintenu plus aisément avec les salarié(e)s vivant sur le territoire.

Reprise des cours d'informatique sur la commune

Salle infothèque (derrière la mairie) à partir du 8 janvier 2019. Tarif : 30€ pour les habitants de la commune et 40€ pour les hors commune. Tous les mardis de 10h à 11h.



Travaux et Projets d'aménagement dans la commune

Travaux : Réhabilitation de l'immeuble au 2 rue François Letellier

Le calendrier prévisionnel des travaux se tient. Les artisans se succèdent, les travaux de revêtement intérieur sont prévus début d'année.

La réalisation des travaux est financée pour partie par le FEDER (Fond Européen de développement Régional) à hauteur de 40.000 €.



Lors de la réunion publique de décembre différents projets ont été présentés :

Projet : Aménagement de la Rue Letellier

Avec le soutien de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC), une première ébauche est proposée. Il s'agit d'une porte d'entrée de la commune qui devra être matérialisée. Le carrefour de la Croix Frotin sera redéfini avec la possibilité de modifier le

régime de priorité. La création d'un cheminement piéton sur trottoirs en bicouche sera réalisée sur un des côtés. Afin de réduire la vitesse, il est envisagé l'implantation de deux plateaux ralentisseurs. L'effacement des réseaux est programmé par le SDE en septembre 2019.

Projet : Aménagement de la Rue Duguesclin

Artère principale de notre commune, elle relie le centre du Bourg (Place de l'Eglise) jusqu'au pôle commercial et le lotissement des aulnes (en direction de Saint Pern). Cette rue contribue aux accès à la zone d'activité reprise par Dinan Agglomération, dotée d'un potentiel de développement. Elle affiche d'ores et déjà un fort trafic de véhicules lourds et légers. Elle marque également l'entrée dans le département des Côtes d'Armor.

A la fois lieu de passage et de représentation, l'entrée de la commune participe à l'image perçue. A travers elle, le visiteur doit comprendre qu'il aborde un nouveau territoire, celui de l'espace urbain : lieu de vie, d'habitation, d'activités, de services, dans lequel les usagers sont multiples et doivent cohabiter.

La commune envisage de réaliser des aménagements permettant de répondre à plusieurs objectifs :

- SECURISER les piétons, particulièrement les enfants, les personnes âgées et ou à mobilité réduite..
- CONTENIR les vitesses des automobilistes
- VALORISER les déplacements doux pour les usagers qui se rendent dans la zone commerciale et permettent aux résidents des Lotissements de rejoindre le centre du bourg.
- AMELIORER le cadre de vie des Plouasnais

L'accessibilité de la voirie des espaces publics doit très utilement être articulée avec les problèmes de la sécurité routière pour les enfants, les piétons ou les cyclistes.

Le projet présenté par le Maître d'œuvre retenu, la société TECAM de Fougères a été validé. Il présente 4 séquences distinctes présentées comme suit :

Séquence 1 : Zone avec un bâti historique au départ de la Mairie vers St Pern. La chaussée sera réduite afin d'élargir le côté gauche pour permettre un accès piéton, une piste cyclable sera matérialisée sur la chaussée.

Séquence 2 : Zone développement des lotissements (Langevinais, les Aulnes). Les piétons seront accueillis sur les trottoirs élargis sur le côté gauche (nord). A droite (sud) de la chaussée, création d'une piste cyclable. Deux plateaux seront réalisés au niveau des carrefours en T accès des lotissements.

Séquence 3 : Zone d'activités. Matérialisation des entrées et de la sortie. Pour accompagner la descente de vitesse, une double écluse sera mise.

Séquence 4 : Zone du cimetière. Elle marque l'entrée de Plouasne en venant de St Pern. Afin de réduire la vitesse, une chicane double est proposée. L'accès au parking du cimetière sera en sens unique En venant du bourg, il faudra passer la chicane pour entrer sur le parking (environ 30 places), stationnement en épi. L'entrée du cimetière sera matérialisée par un petit parvis.

Projet : Aménagement de la Rue des Mares

La vente de parcelles des consorts Bougault au profit de la commune s'est finalisée courant novembre. Pour ce faire, le cabinet de géomètre ALLAIN de Dinan a établi un projet d'aménagement de la zone 1AU, rue des Mares.



Le plan présente 3 zones :

- Zone de 5 lots avec sorties directes sur la rue des mares conservés par l'indivision BOUGAULT.
- Zone de 11 lots créés par Dinan Habitat (T3 et T2)
- Zone de 23 lots pour un nouveau lotissement (de 255 m² à 543 m²)
- 1 local commun propriété de la commune doit être un lieu de rencontres et pourra accueillir des permanences.



Le cabinet d'Architecte retenu par Dinan Habitat proposera une esquisse du projet de Dinan habitat fin janvier. Les travaux devraient débuter au cours du 4^e trimestre 2019.

La commune a en charge la voirie qui pourra être organisée en deux phases, elle a demandé le concours de l'ADAC (l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor) pour l'accompagner sur ce projet notamment pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre.



Dinan Agglomération crée les « Eaux de Dinan »

Dinan Agglomération, lors du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2018, a opté pour la création de deux sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOP, 40% public, 60% privé) pour la gestion déléguée, dès le 1^{er} janvier 2019, de l'eau potable et de l'assainissement sur le secteur « EST » de son territoire. Cette création est une première en Bretagne dans ce domaine.

Au terme d'un appel d'offres, deux opérateurs économiques ont été sélectionnés pour une durée de 7 ans : Veolia pour l'eau potable et la Saur pour l'assainissement. Les deux SEMOP formeront les « Eaux de Dinan » avec une déclinaison « Eaux de Dinan - eau potable » et « Eaux de

Dinan – assainissement » et partageront courant 2019 un lieu commun pour accueillir les usagers. Dans l'attente de la création de nouveaux locaux, l'accueil sera fera dans les locaux situés 9 bd de Préval – ZI DINAN QUEVERT.

Contacts :

Eaux de Dinan – Eau potable : 09 69 32 35 29

Eaux de Dinan – Assainissement : 02 96 87 96 09

DINAN
AGGLOMÉRATION

Tarifs des locations des salles communales 2019

ESPACE DÉRIOLE	Associations commune	Associations extérieures	Privés et entreprises de la commune	Privés et entreprises extérieures
Grande salle + bar	200 €	350 €	250 €	400 €
Petite salle + bar	120 €	200 €	150 €	300 €
2 salles + bar	300 €	450 €	350 €	600 €
2 salles + bar (mardi, mercredi, jeudi, sauf férié)	250 €	250 €		
Gradins	75 €	75 €	150 €	150 €
Cuisine	70 €	100 €	70 €	100 €

ÉLECTRICITÉ	
Grande salle	40 €
Petite salle	30 €
Deux salles	60 €
Cuisine en suppl.	20 €

Cuisine pour buffet froid (petite salle)	40 €
Couverts / personne	0,25 € l'unité
Chèque de réservation	150 €
Dépôt de garantie	1 000 €



SALLE DES FÊTES

Particuliers de Plouasne (Mariage ou manifestation familiale)	130 €
Associations	60 €
Deuxième jour	65 €
Vin d'honneur	70 €
Soirée associations	60 €
Consommation électricité	0.20 € du kWh

SALLE POLYVALENTE

Vin d'honneur Réunions diverses	50 €
------------------------------------	------

SALLE OMNISPORTS

Événements divers	100 €
Électricité	50 €

BON À SAVOIR : Pour la deuxième journée, le tarif de la location des salles communales est à moitié prix !



Calendrier des manifestations en 2019

DATE	MANIFESTATION ET ORGANISATEUR	LIEU
JANVIER		
12	Vœux du Maire	ED
12 et 13	Théâtre- Plouanad en scène - APE	ED
20	Loto Fléchettes	ED
27	Loto - Asso Cross Armor Passion	ED
27	Galette des rois du Foot	Club House
FEVRIER		
2	Tartiflette Plouasnaise Dart's	ED
9	Repas des bénévoles du Comice	ED
17	Loto Club Bonne Humeur	ED
23 et 24	Théâtre- Plouanad en scène Plouasnaise Dart's	ED
MARS		
2	Jarret frites Pompier	ED
2	Catch	SO
8	Belote Club Bonne Humeur	ED
9 et 10	Théâtre- Plouanad en scène Plouasnaise Dart's	ED
12	Repas Club Bonne Humeur	ED
17	Loto Collège	ED
23	Privé (PS+ cuisine)	ED
28 et 29	Dinan Agglomération	ED
30	ACAS (les 2 salles)	ED
AVRIL		
6 & 7	Moto-Cross	Terrain Moto-Cross
7	Loto foot	ED
13	Repas Comité des Fêtes	ED
19, 20 et 21	Privé (les 2 salles)	ED
26	APE (boom des enfants)	ED
27	Repas CCAS	ED
MAI		
3	Belote Club Bonne Humeur	ED
4	Repas des Classes 9	ED
11	Loto Apel	ED
12	FNACA Thé dansant	ED
17, 18 et 19	Spectacle Evy'danse	ED
20 et 21	Dinan Agglomération	ED
25 et 26	GS (Privé)	ED
26	Tournoi foot séniors	Terrain foot
28	Collège - Chorale	ED
31 mai 1 et 2 juin	Privé (les 2 salles)	ED

DATE	MANIFESTATION ET ORGANISATEUR	LIEU
JUIN		
31 mai 1 et 2 juin	Privé (les 2 salles)	ED
1	Challenge Yvon Guenroc (foot)	Terrain de St Juvat
4	Chorale Ecole Publique	ED
8	ACAS (les 2 salles) Concert dansant "La Belle Famille"	ED
8 et 9	Tournoi régional jeunes	Terrain foot
15	Repas Intercommunal	ED
21, 22 et 23	Privé (les 2 salles)	ED
23	Kermesse Ecole Publique	Ecole
25	Collège	ED
27, 28 et 29	Asso Dansons maintenant	ED
28	Fête de la musique	Le Bourg
30	Kermesse Ecole Privée	SO
JUILLET		
7	Loto Club Bonne Humeur	ED
12, 13 et 14	Privé (les 2 salles)	ED
27 et 28	Fête communal Comité des Fêtes	ED
AOUT		
23, 24 et 25	Privé (les 2 salles)	ED
31, 31 et 1 sept	Privé (les 2 salles)	ED
SEPTEMBRE		
1	Privé (les 2 salles)	ED
6, 7 et 8	Privé (les 2 salles)	ED
6	Forum des Associations	SdF
À DÉTERMINER	Supercross	Terrain Moto-Cross
OCTOBRE		
6	Loto CBH	ED
12	Couscous APE	ED
19	Loto APEL	ED
20	Braderie	Bourg
NOVEMBRE		
2 ou 3	Loto Foot	ED
15	Belote Club Bonne Humeur	ED
16 et 17	Ste Barbe Pompier	ED
19	Repas Club Bonne Humeur	ED
23	Paëlla à emporter - APEL	
23	ACAS - Spectacle	ED
DECEMBRE		
7	Repas Foot - Soirée Galettes	SdF de St Juvat
7 et 8	Repas Téléthon (Quad)	ED
15 ou 22	Arbre de Noël APEL	SdF
21	Marché de Noël	SdF
31	St Sylvestre ABE	ED

SP : Salle Polyvalente • ED : Espace Dériole • SA : Salle Associations • SdF : Ancienne Salle des Fêtes • SO : Salle Omnisports



Dinan Agglomération vous accompagne pour vos projets de rénovation de votre logement

■ Le saviez-vous ?

Dinan Agglomération accompagne tous les particuliers qui souhaitent réaliser des économies d'énergie dans leur logement.

■ Conseils, astuces et informations

Un meilleur confort dans le logement peut passer par :

- Les petits gestes du quotidien ;
- Des équipements tout simples pour la maison ;
- Par tous les types de travaux de rénovation ;
- La construction neuve.

■ Votre Espace Info Energie devient conseiller FAIRE avec Dinan Agglomération

L'Espace Info Energie devient Faire avec Dinan Agglomération. Votre conseiller FAIRE (logo) devient votre interlocuteur privilégié et peut vous conseiller sur RDV, par téléphone et par mail.



■ Poser les bases de la réussite de son projet

Un projet de logement donne lieu à une multitude de questions pour lesquels les réponses sont disséminées chez différents intervenants : artisans, banques, constructeurs, notaires... Dinan Agglomération vous oriente et vous facilite les démarches.

Le conseiller FAIRE est un professionnel qualifié sur les questions d'habitat, objectif et complètement neutre. Son rôle est de vous conseiller afin que vous puissiez prendre les décisions pour votre logement en toute connaissance de cause et éviter les mauvaises surprises.

Il vous apporte des conseils techniques gratuits et indépendants sur les techniques de construction, de rénovation, d'isolation thermiques, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance ou encore l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Des astuces pour diminuer vos consommations énergétiques vous sont aussi transmises ainsi que des informations sur les aides financières mobilisables et les réductions d'impôts.

Pour tout projet, que ce soit d'achat, de construction ou de rénovation, venez rencontrer votre conseiller. Se poser toutes les questions, c'est poser les bases de la réussite de son projet.

■ Vous avez dit « aides financières » ?

Que ce soit au niveau national, régional ou même local, vous avez pu entendre parler des aides de l'Agence Nationale de l'habitat (Anah), du crédit d'impôts, des certificats d'économies d'énergie. Il n'est pas toujours facile d'y voir clair et de savoir à quelle porte frapper.

Votre conseiller FAIRE vous accompagne aussi dans la partie financement de votre projet en vous expliquant quelles sont les soutiens financiers possibles et les démarches à faire selon votre projet.

Votre conseiller est également votre premier interlocuteur pour les aides mises place par votre Agglomération.

Afin de soutenir les propriétaires occupants et bailleurs, Dinan Agglomération met à votre disposition des aides financières avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat pour les travaux permettant d'adapter le logement au maintien d'autonomie ou au handicap, des économies d'énergie ou la rénovation d'un logement dégradé. Ces aides sont cumulables avec les réductions d'impôts et les avantages fiscaux. Un professionnel vous accompagne gratuitement dans le montage du dossier de subvention.

■ Ces travaux peuvent être subventionnés de 35 % à 50 %

Le montant des travaux étant plafonné à 20 000 € HT ou 50 000 € HT selon la nature des travaux.

■ Un projet bien anticipé et préparé est souvent gage de réussite.

Que ce soit pour échanger, et que ce soit pour le logement que vous louez, vendez ou achetez, venez vite rencontrer votre conseiller :

02 96 87 42 44

infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Siège de Dinan Agglomération
8 boulevard Simone Veil 22100 DINAN

suite page 26...

■ Témoignages :

Madame Michel à Pleudihen sur Rance a bénéficié de l'aide pour travaux au maintien de l'autonomie. Sa baignoire a été transformée en douche et ses toilettes rehaussés.

Coût des travaux : 5 427 €

Reste à charge : 1 052 € déduction faite des aides de l'ANAH, de Dinan Agglomération et de la Caisse de retraite



« Grâce à l'accompagnement proposé et l'aide de mes proches, les travaux et le montage du dossier se sont très bien passés. Je n'ai plus de craintes de tomber lorsque je vais dans la salle de bain. »

Monsieur et Madame Fontaine à Lanvallay ont effectué des travaux d'isolation des combles et d'extérieur de leur maison pour une économie d'énergie et à un confort indéniable. On estime à 74 % les économies sur le chauffage et l'eau chaude engendrées par ce type de travaux.

Coût des travaux : 22 800 €

Reste à charge : 10 000 € déduction faite des aides de l'ANAH, de Dinan agglomération et du crédit d'impôts



« Après plusieurs mois de recherches, notre projet a été conforté lorsque nous avons rencontré des professionnels compétents qui ont su nous orienter. Nous n'avons aucun regret. La maison est déjà beaucoup plus saine et après quelques mois nous avons déjà vu les répercussions sur la facture ! »

Victime d'un accident ou d'une agression ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin...

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

■ Pourquoi ?

La Cpm va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

■ En quoi est-ce important ?

En informant votre Cpm, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

■ Comment déclarer un accident ?

- Par téléphone au 36 46
- Sur votre compte ameli : rubrique mes démarches / Déclarer un accident causé par un tiers



La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

■ Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au 36 46 (service 0,06 € / min + prix appel)
- en vous connectant sur votre compte personnel sur ameli.fr



École publique : Grands changements pour cette rentrée scolaire 2018-2019

Pour cette rentrée scolaire 2018-2019, la municipalité a obtenu, comme beaucoup de communes, une dérogation de l'Inspection Académique 22 pour revenir à 4 jours de classe. Finis donc les Temps d'Activités Périscolaires et la classe le mercredi matin. Les 24 heures d'enseignement sont de nouveau réparties sur 4 jours soit 6 heures de classe par jour.

Avec ce retour à 4 jours, la municipalité a aussi redéfini **les horaires de classe :**

- de 8h50 à 12h20 le matin
- de 14h05 à 16h35 l'après midi

Autre changement : la coupure temps méridien étant importante : 1h45, les élèves de toute petite, petite et moyenne section sont pris en charge par les ATSEM dès 13h15 pour le temps de sieste ou de repos.

Comme les années précédentes, dans le cadre du RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) avec Saint-Pern nous continuons à scolariser l'ensemble des CM1 et CM2 et St Pern l'ensemble des CP et CE1, pour les CE2 et les "Grande Section" le lieu de scolarisation dépend des effectifs, nous faisons en sorte d'équilibrer les 12 classes.

Cette année 8 élèves de grande section de Plouasne sont scolarisés à Saint-Pern et les CE2 sont sur les 2 sites.

L'école de Plouasne scolarise donc 134 élèves, celle de Saint-Pern 133. Par contre en terme d'inscrits la répartition est différente : sur les 267 élèves 154 sont inscrits à Plouasne et 113 à Saint-Pern.

L'équipe pédagogique a vu des départs d'enseignants et donc des arrivées. Elle se présente ainsi cette année :

- **CM2 :** Bertrand POSNIC : maître formateur déchargé les lundis et un vendredi sur 2 par Ludovic PLESTAN
- **CM1-CM2 :** Karen TANGUY remplacée tous les mardis par Diane THORNAGI
- **CM1 :** Vanessa POAC
- **CE2 :** Lucie FEUNTEUN
- **Moyenne section - Grande section :** Myriam GEORGEAIS toujours secondée par Floriane LEDUC (Atsem)
- **Petite section 1-2 et Moyenne section :** Régine HENRY toujours secondée par Sylvie CHOLLET (Atsem) et remplacée les jeudis (jours de décharge d'enseignement pour le travail de direction) par Ludovic PLESTAN

RÉPARTITION DES ENFANTS SCOLARISÉS ENTRE LES ÉCOLES DE PLOUASNE & SAINT-PERN

TPS/PS/MS	TPS/PS/MS	MS/GS	CP A	CP B	CE1	CE2	CE2	CM1	CM1/CM2	CM2
Plouasne	28 (4+19+5)	22 (10+12)					20	23	20 (11+9)	21
St Pern	23 (12+11)	22 (6+16)	21	21	25	21				

suite page 28...

■ La sensibilisation aux risques majeurs

Comme tous les ans la sensibilisation des élèves aux risques majeurs a démarré dès le mois de septembre avec un exercice d'évacuation incendie et au mois de novembre un exercice "alerte intrusion" avec fuite hors de l'école pour les 4 classes élémentaires et confinement dissimulation pour les 2 classes maternelles.

La notion de parcours définie à travers les différents volets du projet d'école : garantir la qualité du parcours de tous les élèves à l'école primaire, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours santé est la base du travail des équipes éducatives.



Classe de petits-moyens en sortie nature

■ Les projets

Par exemple, pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 le début d'année a été marqué par la préparation de la commémoration du 11 novembre 1918 avec une déclinaison pluridisciplinaire : histoire, français, Emc, arts visuels, chants et un travail en commun avec le collège sur la partie chants. La présence de nombreux élèves avec les enseignants au monument aux morts lors de la cérémonie du 11 novembre montre l'implication des équipes pédagogiques et des familles.

D'autres événements marquants pour les élèves finaliseront tout au long de l'année le travail fait en classe : sorties au cinéma, au théâtre, classe voile, journée à Jersey, ateliers artistiques avec intervenants extérieurs.

L'actualité permet aussi de développer certains projets :



Les CM1 pour leurs correspondants en Guadeloupe avec la peluche.

dans le cadre de la "route du Rhum" la classe de CM1 est contact avec plusieurs skippers et débute une correspondance avec une classe en Guadeloupe. Fabrice Payen qui court en catégorie Rhum multi doit amener une peluche aux correspondants.

■ Les parents

Nous remercions les parents qui s'investissent pour l'école :

- les 10 parents élus représentants au conseil d'école
- les parents membres de l'APE qui grâce à leurs actions financent les transports, les sorties et du matériel pour les classes, nous permettant de mener à bien de nombreux projets.
- les parents qui donnent du temps pour accompagner les sorties, réparer du matériel informatique...

■ Bon à savoir

Avec l'Inspection académique nous sommes déjà dans les prévisions pour la rentrée 2019. Je demande donc aux familles souhaitant scolariser à la rentrée prochaine (septembre 2019) un enfant né en 2016 ou avant, de passer faire l'inscription en mairie avec le livret de famille et le carnet de santé.

Les élèves et l'équipe éducative de l'école publique présentent aux Plouasnaïses et Plouasnaïses leurs vœux pour l'année 2019.

Régine HENRY : directrice

Le Collège La Gautrais

Les éco-délégués de la Gautrais formés à la Maison des Faluns de Tréfumel

A la Gautrais, les élèves-délégués des classes ont pris du galon : ils sont devenus aussi les éco-délégués du collège. Lancée par Mme Cochet, CPE, et Mme Lemaire, professeur d'espagnol, une sensibilisation aux enjeux du développement durable a été offerte aux élèves délégués des classes pour en faire des pionniers en la matière.

Profitant des ressources locales, de la Maison des Faluns de Tréfumel en l'occurrence, 22 élèves et



leurs encadrantes y ont passé la matinée du mardi 20 novembre : gestion des déchets, enjeux du tri, consommation maîtrisée au menu, accompagnés par les animateurs diplômés. Bientôt avec la mise en place des dispositifs dans l'établissement, les éco-délégués gèreront directement le tri, et montreront les bons gestes à leurs camarades. Ils feront des propositions pour monter en puissance et faire du collège un exemple de ce que chacun doit faire.

Ce projet est soutenu par le Département des Côtes d'Armor et par Dinan Agglomération.



École Saint Joseph

Nous avons démarré cette année scolaire 2018 / 2019 sous le signe des couleurs.

En effet, le thème des couleurs animera bon nombre de nos activités tout au long de l'année. Ainsi, chaque mois une couleur sera mise à l'honneur avec une journée spéciale. Chaque dernier vendredi du mois, les enfants s'habillent de la couleur du mois et participent à des ateliers cuisine et arts visuels. Petits et grands découvrent les notions de couleurs primaires, secondaires, et expérimentent les mélanges.



Les couleurs étaient également au rendez vous sur la cour de l'école lors de la rentrée de septembre. Notre grand portail a fait peau neuve pendant l'été pour revêtir une jolie couleur jaune qui égaye notre entrée. De nouveaux jeux d'extérieur sont apparus : des roues de toutes les couleurs « traversent » la cour ou se transforment en jeux à empiler où l'on peut se cacher.



En période de temps sec, la cour devient lieu d'expression pour artistes en herbe qui dessinent, tracent, colorient au sol avec de grosses craies de toutes les couleurs.

■ Les projets

Après avoir participé activement au temps fort qu'a été la commémoration du 11 novembre, nous projetons de

découvrir en décembre le patrimoine religieux à travers une visite guidée de l'église de Plouasne. M. Pinault se propose de faire observer, comprendre et connaître quelques éléments architecturaux et culturels des lieux.

Une sortie « découverte de l'automne » a été organisée le 15 novembre. Petits et grands ont quitté leur classe pour partir à pied vers la campagne et la forêt afin d'observer les couleurs de l'automne et rapporter quelques éléments, feuilles et fruits, qui serviront de supports pour des activités de tri et d'arts visuels.

Projet Trans'Arts : ce projet artistique sera reconduit au printemps prochain sur le thème de l'eau. Avec les écoles de notre réseau (Guitté, Plumaugat, Broons et Eréac), nous programmons une exposition des productions d'élèves sur ce thème, avec une animation sur une journée (le 27 avril 2019). Le site retenu est celui du château de Couellan à Guitté.

■ Les effectifs

Côté effectifs, 43 élèves au total :

- 19 maternelles - CP
- 24 CE et CM.

L'équipe éducative reste inchangée. Elle se compose de : Anne Sophie BONIN, enseignante en classe de CE et CM ; Nathalie LE TEXIER, enseignante en maternelle - CP et directrice ; Manuela ROCHEFEUILLE, aide maternelle.

■ Les associations

L'APEL reste dynamique en organisant de nombreuses manifestations. Le loto d'octobre, les plats à emporter de novembre, et l'arbre de Noël en décembre. Puis suivront une vente de chocolats, et le loto de printemps.

Une vente de calendriers (avec photos des enfants de l'école mis en scène) et de petits albums de lecture à bas prix (1, 50 euros) est venue cette année se greffer aux actions des associations afin de récolter des fonds pour nos sorties et achat de matériel ou jeux de cour et de classe.

L'OGEC a démarré des travaux pendant l'été. Des projets de rénovation des installations et d'amélioration de l'accessibilité sont en cours et devraient se concrétiser dans les prochaines semaines.

Nathalie LE TEXIER, directrice.



Plouanad en scène

Toute la troupe PLOUANAD EN SCENE vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'années et une très bonne année 2019. L'équipe est actuellement en répétition pour vous présenter 2 pièces comiques à l'espace Dériole : "Le loto de la lulu" de Christian Rossignol et "L'amour du blé" de Samia Webre.

Pour la première fois, trois week-end de théâtre vous seront proposés :

- Le Samedi 12 Janvier 2019 à 20h30 et le Dimanche 13 Janvier 2019 à 14h30, en association avec l'APE Ecole primaire publique de Plouasne.
- Le Samedi 23 Février 2019 à 20h30 et le Dimanche 24 Février 2019 à 14h30
- Le Samedi 09 Mars 2019 à 20h30 et le Dimanche 10 Mars 2019 à 14h30, en association avec la "Plouasnaise darts" de Plouasne.

Vos rires et applaudissements sont notre meilleure récompense.

La troupe "PLOUANAD EN SCENE"



Ev'ydanse

Cette année l'association Ev'ydanse prépare assidûment son 10^e spectacle qui aura lieu à Dériole le Samedi 18 Mai à 20h et le Dimanche 19 Mai à 15h. Les 70 danseurs (de 3 ans à l'âge adulte) continuent de venir aux cours à Evran (à la salle Emilie Bouhours) les Lundis entre 17h et 22h et les Mercredis de 15h à 19h30.

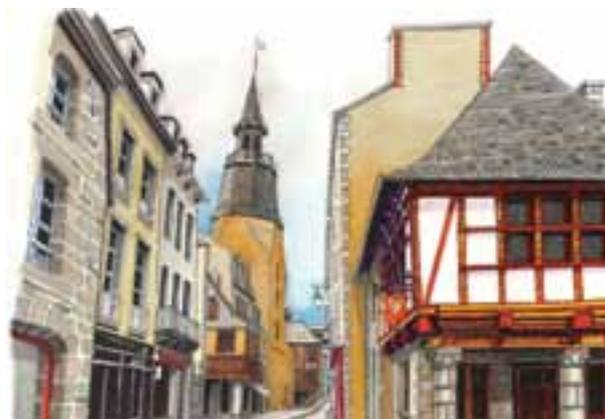
Cordialement, Le Bureau Ev'ydanse

Cours de dessin et peinture

Étude de la perspective • Étude de personnages et décors (BD) • Paysages et étude d'objets • Crayon • Aquarelles • Acryliques • Mercredis après-midi & Jeudis soir.

Renseignements : 06 61 88 63 77 - info@murariu.com

La Halle - Centre Multifonctions de la Gare à Plouasne



Association CRC

Création Rencontre Communication

Toute l'équipe du CRC était présente à la salle multifonction pour préparer le Marché de Noël qui a eu lieu le 15 décembre 2018 à l'ancienne salle des fêtes. Le prochain rendez-vous sera un atelier sur le thème de la préparation du troc de plantes et de légumes. Toutes nos activités ont lieu le 1er mercredi de chaque mois. N'hésitez pas à venir nous rendre visite. L'équipe du CRC vous souhaite une bonne et heureuse année 2019 !



Zumba

Depuis septembre dans votre commune une nouvelle activité, LA ZUMBA est dispensée le jeudi soir de 19 à 20 h salle polyvalente (sous la Mairie). Vous pouvez toujours nous rejoindre afin de vous dépenser et vous amuser.

Magali 06 03 52 04 51

Sylvie 02 99 09 50 47



Le comité des fêtes

En 2018, de nombreuses manifestations ont eu lieu : l'élection très attendue des Miss Plouasne le samedi 7 avril avec notre animateur Patrice Bedel - la fête de Plouasne le samedi 28 juillet avec les courses de brouettes qui ont bien amusés les participants et les spectateurs. La soirée du 28 s'est poursuivie par un repas moules frites suivie du bal et d'un feu d'artifices très réussi. Le dimanche 29 juillet, c'étaient les foulées vertes et les courses à pied le dimanche 30 avec des coureurs encore plus nombreux ainsi que des marcheurs. La braderie du 15 octobre, par une belle journée, a été une grande réussite. Le Comité des Fêtes a aussi participé au Relais du petit poucet en juillet et a assuré avec d'autres bénévoles le Téléthon du 9 décembre 2018.

Trois nouveaux membres sont venus rejoindre l'Association : Mme Chantal Nobilet, Mme Priscillia Boucart et Jacky Lucas. Le bureau du Comité des Fêtes reste inchangé.

■ Manifestations prévues pour l'année 2019

- 13 avril - Soirée repas et élection (ED)
- 27 juillet - L'après midi à définir, le soir moules-frites. Feu d'artifice (ED)
- 28 juillet - Le matin course à pieds (foulée de la voie verte) et course des jeunes
- 20 octobre - Brocante vide - grenier

Suite à la course de "la foulée de la voie verte" le Comité des Fêtes de Plouasne a effectué un don de 600€ à L'Association de Parents des Quatre-Vaux qui accueille des enfants de Plouasne au Centre d'Adaptation Psychomotrice.

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année 2019 !

Le Président, CHAUVEL Damien, le bureau et les membres



Association des bout'chous

Après le départ de nos « grands » pour l'école, de nouveaux enfants et bébés sont arrivés à l'association, accompagnés de leurs assistantes maternelles.

L'association a pour but de permettre aux assistantes maternelles, parents ou grands-parents accueillant un enfant de se rencontrer, d'échanger et de sociabiliser l'enfant aux autres. Nos activités sont diverses, nous proposons coloriages, peintures, collages, pâte à modeler, etc. Nous avons également des intervenants extérieurs sur différents thèmes au cours de l'année :

- Mr Romuald Mestre qui nous propose des ateliers musicaux.
- Mme Solène Chatel-Molard qui nous propose des ateliers lecture accompagnée de sa poule cot-cot.

Nous nous réunissons le vendredi matin de 9h45 à 11h30 à la Salle Multifonctions de la Gare. L'association est ouverte à toutes les assistantes maternelles, parents, grands-parents ou représentants qui souhaitent nous rejoindre.

L'association des parents d'élèves de l'École Publique de Plouasne

La traditionnelle soirée couscous de l'école s'est déroulée le samedi 13 octobre 2018. Toute l'équipe de l'APE s'est démenée pour offrir aux convives un repas copieux (à volonté, boissons comprises) dans une ambiance chaleureuse et festive.

Une belle réussite qui nous espérons, attirera encore plus de monde l'année prochaine !



Utilisons Nos Mains

Exposition - 13 et 14 octobre 2018

Nous remercions toutes les personnes qui se sont déplacés pour découvrir les travaux réalisés par les adultes et les enfants. Les visiteurs ont pu également profiter du salon de thé et participer à la tombola. Nous vous donnons rendez-vous dans deux ans !



US Plouasne Saint Juvat

Le dimanche 23/09/18 les U8/U9 de l'US Plouasne St Juvat ont été invités par le directeur du Crédit Agricole d'Evran, Monsieur Kevin Chastel, à tenir la main des joueurs lors du match Guingamp- Bordeaux. Les petits joueurs sont revenus ravis d'avoir passé un bon moment.

Remerciements au Crédit Agricole pour cette invitation.



DOJO du Pays de Plouasne

Après deux années d'inactivité faute d'enseignant, les judokas du DOJO PAYS DE PLOUASNE ont retrouvé le chemin des tatamis et sont encadrés par Bruno FAVRON.

Le JUDO CLUB du PAYS DE BECHEREL, le YURIMI AIKIDO PLOUASNE et le DOJO PAYS de PLOUASNE s'associent pour vous proposer différents arts martiaux : judo, jujitsu self-défense et combats, taïso (gymnastique japonaise), renforcement musculaire, aikido...sur les sites de Plouasne et St-Pern. Les licenciés des différents clubs ont la possibilité de pratiquer dans les deux communes. Les inscriptions se font toute l'année et vous avez la possibilité de venir voir et essayer aux divers horaires. Les clubs sont également ouverts au public des communes environnantes.

A l'occasion du gala de fin d'année, vous pourrez vous rendre compte des progrès de cette nouvelle génération de judokas à travers différentes démonstrations. Cette manifestation est ouverte à tous, parents, amis, habitants de nos communes de Plouasne et St-Pern ou autres. Elle sera suivie d'un repas convivial. Nous serons heureux de vous rencontrer ensuite lors des portes ouvertes en juin 2019 pour préparer la rentrée 2019/2020.

En attendant, les bénévoles de nos 3 associations vous présentent leurs vœux pour cette nouvelle année.

Horaires et contacts :

plouasne.fr/associations et sports/entente arts martiaux

Laurence BAZY présidente du Dojo Pays de Plouasne

Les chasseurs de Plouasne

Nous remercions les agriculteurs, les citoyens ainsi que les conseillers municipaux et en particulier les secrétaires de mairie pour leur gentillesse de nous avoir aidé à remplir les formulaires de la Fédération des chasseurs. Merci aussi à toutes les personnes qui ont contribué au repas de la chasse de juillet. Nous sommes 41 chasseurs sur la commune, nous chassons le petit gibier le dimanche et nous prélevons les nuisibles renards porteurs de maladies, corbeaux et sangliers pour les dégâts des cultures.



Pour l'année 2017 nous avons prélevé 11 sangliers sur la société et pour l'année 2018 nous avons prélevé 1 sanglier de 132 kg. L'ensemble des chasseurs vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

La Plouasnaise Dart's - Jonathan Neveu voyage avec ses fléchettes



Plusieurs années se sont écoulées, depuis les débuts de Jonathan Neveu comme joueur de fléchettes électroniques, dans l'association la Plouasnaise Dart's. Association dont le camp de base se trouve au bar "Le refuge". Depuis, Jonathan est devenu double champion de France. Suite aux finales de la fédération Phoenix qui se sont déroulées à Rochefort en juin 2017, Jonathan Neveu est devenu champion en catégorie L1 d'où le départ à Las Vegas en octobre dernier au finale mondiale où il termine 4^e de sa catégorie en individuel, premier en tant que français. Suite aux

finale de juin 2018 « Jo » devient un double champion de France en finissant 1^{er} dans la catégorie Master. Avec l'obtention de ce nouveau titre, il ira avec ses fléchettes au championnat du monde à Séoul, en Corée du Sud en juillet 2019. L'ensemble de la Plouasnaise Dart's félicite Jonathan pour ses performances aux finales de France et au championnat du monde de Las Vegas et l'encourage pour ses résultats futurs.

L'association organise un loto le 20 janvier 2019, une soirée tartiflette le 2 février et un week-end théâtral avec « Plouanad en scène » les 9 et 10 mars prochain.

Gym pour adultes

Venez découvrir cette activité bien ancrée depuis près de 50 ans, et animée par une diplômée d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif.

- Le lundi à la Salle Omnisports de 19 h à 20 h (gym d'entretien).
- Le mercredi à la salle polyvalente, Sport, Santé Bien-Être de 10 h à 11 h (gym douce) et de 11 h à 12 h (gym très douce).

Toutes les séances sont mixtes et se passent dans une très bonne ambiance et convivialité. Nous déplorons l'annulation du programme DMARCHE qui devait être mis en place en septembre, faute de participant. Venez nous rejoindre (2 séances découvertes sont offertes). Ne restez pas sédentaire, bougez, pour conserver votre vitalité.

Le bureau vous adresse ses vœux de Bonne et Heureuse Année, Santé, Joie, Bonheur à tous pour 2019.



ABE - ASSO BRETAGNE EVENEMENTS

Mme **BOUCHET Christine**
Lot. du Hil - PLOUASNE
06 67 09 17 59

ACAS

M **BAUER Eric**
La Ville Éon - PLOUASNE
02 96 80 32 84

AIKIDO DINAN ARMOR

Mr **LEBRET Boris**
Le Trégit - SAINT-JUVAT
07 69 80 08 35

AMICALE DES POMPIERS

M. **LUCAS Patrice**
06 70 79 82 60
patrice.lucas22@wanadoo.fr

APE ÉCOLE PUBLIQUE

Mr **LETELLIER Jérôme**
La Hautière - PLOUASNE
02 96 86 42 46

APEL ÉCOLE PRIVÉE

Mr **REHAULT Samuel**
1, La Rue - PLOUASNE
02 96 86 40 81

ASSO LES BOUT'CHOUS

Mme **LAUNAY Evelyne**
19 Lot. du Hill - PLOUASNE
02 96 86 41 19

ARTIS COURS DE DESSIN

Mme **MURARIU Mihaela**
Halle - La Gare - PLOUASNE
06 61 88 63 77
info@murariu.com

BIBLIOTHEQUE

Mme **GESFEROIS Corinne**
La Gautrais - PLOUASNE
bm.plouasne@orange.fr

CERCLE CULTUREL RANCE LINON

Mme **PEIGNÉ Laurence**
Le Prèèl - PLOUASNE
06 31 24 43 69
peignelf@orange.fr

CHŒUR ET JARDIN

Mr **RIBOT Fabien**
choeuretjardin@orange.fr

CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Mr **MERLET Jean-Baptiste**
Lot. Le Domaine - PLOUASNE
02 56 38 56 83 / 06 19 96 68 28

COMITÉ DES FETES

Mr **CHAUVEL Damien**
17 Lot. Des Aulnes - PLOUASNE
06 68 49 72 38

C.R.C.

**CRÉATION RENCONTRE
COMMUNICATION**
Mme **MOMEUX Joëlle**
R. de la Libération - PLOUASNE
02 96 86 42 88

DOJO PAYS DE PLOUASNE

Mme **Laurence BAZY**
Salle des Fêtes
R. de la Libération - PLOUASNE
02 96 83 43 14 / 06 25 87 13 96
yves.bazy@hotmail.fr

ÉCOLE DE PISTE VÉLO

Mr **BRADSHAW Ian**
Le Clos Collet
35360 MÉDRÉAC
02 99 07 30 84 / 06 63 20 39 54

EVY'DANSE

Mme **AUBEY Céline**
Lot des Ferrières - PLOUASNE
06 65 61 86 65

FNACA

Mr **GLÉMÉE Jean**
Berbossou - PLOUASNE
02 96 83 45 70

FOYER SOCIO EDUCATIF

Collège la Gautrais - PLOUASNE

GAULE PLOUASNAISE

Mr **ROUAULT Louis**
La Gautrais - PLOUASNE
02 96 86 46 36

GYMNASTIQUE ADULTES

Mme **RAMARD Huguette**
La Bourdelais - PLOUASNE
02 96 86 46 48

HATHA YOGA

Mme **HARDY Véronique**
06 87 74 11 59
www.rennes-yoga.net

LA PLOUASNAISE DART'S

Mr **PINSON Christophe**
Bar « Le Refuge »
Place de l'Église - PLOUASNE
02 96 86 49 02

LES AMIS DU TÉLÉTHON

Mr **THEBAULT Daniel**
Le Bignon - PLOUASNE

MOTO CLUB DINANNAIS

Mr **BLAIS Michel**
4, rue de la Cornette
22250 LANRELAS
02 96 27 36 92 / 06 81 65 89 85

OGEC

Mr **ALLAIN Boris**
Le Challonge - PLOUASNE
09 75 26 09 17

PIERRES VIVES

Mairie - LE QUIOU

PLOUANAD EN SCÈNE

Mr **AUBRY Robert**
14 lot. Le Domaine - PLOUASNE
02 96 86 45 11

PLOUASNE BUDOKAÏ ARTS MARTIAUX JAPONAIS

Mr **CUMINAL Marc**
06 71 65 55 69

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Mr **MORIN Patrick**
Lantran - PLOUASNE
02 96 86 47 71

TEAM SENSAS RANCE NEAL

Mr **VILLEMALIN Bruno**
La Ville Deniel - PLOUASNE
02 96 86 49 43

TENNIS CLUB D'ÉVRAN

Mr **DENIAU John**
13, l'Echassier - PLOUASNE
02 96 86 47 40
tennis.club.evrans@gmail.com

US PLOUASNE SAINT-JUVAT

Mr **BAZY Yves**
La Ville es Neveu - PLOUASNE
02 96 83 43 14 / 06 22 40 23 39
Mr **RAMARD Olivier**
02 96 87 91 94 / 06 61 32 66 39

UTILISONS NOS MAINS

Mme **PEARCE Karen**
Lantran - PLOUASNE
02 96 86 45 55
revolution-1789@hotmail.co.uk

ZUMBA

Association Etyope
Sylvie : 02 99 09 50 47
Magali : 06 03 52 04 51

L'Annuaire Professionnel Plouasnaï

De nombreuses entreprises exercent à Plouasne, voici une liste que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifierons au plus vite.

mairie.plouasne@wanadoo.fr
Tél. 02.96.86.48.19

À la rencontre de...

Valérie PESSIN, actuellement praticienne en E.F.T. (Emotional Freedom Techniques), technique de la libération émotionnelle, vous propose ses services pour cette pratique qui consiste à rééquilibrer le système énergétique de votre corps, en stimulant vous-même manuellement certains points d'acupuncture (sans aiguille). Selon un protocole précis, tout en se concentrant sur le problème à traiter. Dans ses séances, elle laisse une grande place au dialogue, afin de travailler sur tout problème, blocage qui pourrait vous empêcher d'avancer dans votre vie (peurs, angoisses, craintes, maux divers...).



ENTRETIEN EXTÉRIEUR

■ **ECO JARDINIER**
M. DELARUELLE
Entretien plantations, création de jardins
4, La Vilaise
pazapas@yahoo.fr
06.34.10.08.39

■ **LES JARDINS DE LA BIOSPHÈRE**
BAZY Vincent
Conception, création, entretien
2 Les Champs Ferron
tybaz@live.fr
02.96.87.56.54

■ **TERRATERRE PÉPINIÈRE**
M STEPHAN
Vente de vivaces, plantes, légumes
27, La Buffrais
06.76.82.60.10

ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

■ **CETRI**
MALLE Christophe
Électricité industrielle et Tertiaire
11, La Vairie
06.63.60.32.66
Fax 02.96.83.44.74

■ **DEGAUCHY ROMAIN**
Plomberie, chauffage, dépannage
Le Haut Thieubry
06.61.68.71.74

■ **GUEROC PIERRICK**
Électricien
19, Lantran
02.96.83.48.26

■ **MARCELLE BENOÎT**
Électricien, plomberie
17 Rue B. Duguesclin
02.96.86.48.08

■ **VILANON SERVICES**
Électricité et travaux menuiseries
30, Lotissement les Aulnes
02.96.86.40.51

■ **TIPPING STÉPHEN**
Plombier - Chauffagiste
8, Launay Hellon
02.96.86.49.51

PEINTURE DÉCORATION

■ **ARMOR HABITAT**
MULOT Didier
Décoration intérieure
La Berthaudière
35190 Saint-Pern
02.99.66.76.01

■ **ATELIER ARECADRE**
PELLE Christine
Fournitures encadrements, cadres
14, Launay Cramoux
02.96.86.40.30

■ **BROUCK TONY**
Peinture intérieur extérieur, décoration
Rue de la Croix Blanche
06.62.65.13.86

■ **GESLIN PATRICK**
Peintre
9, La Ville Oger
02.96.86.44.98

GARAGISTE

■ **SARL GARAGE REDOT**
15 Bd de la Gare
02.96.86.48.15
06.43.57.94.08

MAÇONNERIE

■ **DAUGAN JEAN-YVES**
Maçonnerie
11 Rue de la Libération
02.96.86.48.40

■ **L2C CONSTRUCTION**
Maçonnerie neuf rénovation et travaux
9 ter, Rue B. Duguesclin
06.63.57.76.79

MENUISERIE

■ **AMENUISERIE**
Alexis MARTIN
Menuiserie
Le Vauruffier
06.63.23.52.25

■ **ART ET BOIS**
Menuiserie d'agencement et ébénisterie
19, Callouët
02.96.86.42.01
06.01.64.48.61

■ **GOUGH PAUL**
Rénovation, menuiserie, couverture
4, Carros
02.96.86.46.18

■ **MARTIN ETS**
Menuiserie pvc, bois, alu
16, Le Val
02.96.83.40.20

■ **ROBERT HERVÉ**
Menuiseries bois, alu, PVC mixtes, cloisons sèches et isolation
25, Olivet
robherve22@orange.fr
02.96.86.41.03
06.32.40.76.45

■ **PM Aéro Sablage**
TULOUP Pierre-Marie
Sablage Aérogommage Peinture Décapage sur métaux et bois
Plouasne
pmaerosablage@hotmail.com
07.86.10.46.40

■ **T.R.A.**
TONNELIER Pierrick
Travaux rénovation, aménagement
12, La Villaise
02.96.86.42.80

ENTRETIEN BÂTIMENTS

■ **CZ YA SAS**
Couverture, zinguerie, Démoussage, Ramonage, pose de vélux
L'Aulnal - 35580 Lassay
czya@laposte.net
06.13.35.10.71
06.66.06.57.46

■ **ECO NET**
JAFFRE Dominique
Traitement toitures et façades, ramonage Nettoyage à l'eau pure panneaux, solaires, surfaces vitrées
www.eco-net.fr
06.50.91.87.97

■ **PB COUVERTURE CHARPENTE - ZINGUERIE**
2 bis rue Ratel - TINTENIAC
02.99.68.19.12
06.86.96.08.36

■ **HULL SIMON**
Entreprise Bâtiment
11, L'Eclache
02.96.86.48.22

■ **ISO2P Isolation**
Le Bignon
02.96.86.41.55

PÔLE SANTÉ RUE BERTRAND DUGUESCLIN

■ CHIRURGIEN DENTISTE

BUNETEL Pierre-Axel
GUILLOU-COJAN Sylvie
HAMON Anaïs
TREGUIER Laure
02.96.86.48.76

■ DIÉTÉTICIENNE

DUGUE Mathilde
07.68.31.68.25

■ HYPNOSE

Hypnose ericksonienne
DESBLÉS Véronique
06.61.11.33.79

■ INFIRMIERS

COROUGE - BUREL - ROULETTE
02.96.86.43.62

■ MÉDECINS

GUIOMAR Bruno
SOURD Jean-Philippe
4 Rue de Néal
02.96.86.48.17

■ OSTÉOPATHE

GIGOU Christopher
02.96.27.32.27

■ PÉDICURE PODOLOGUE

FALQUERHO Mathieu
02.96.27.43.04

■ PHARMACIE

SALMON & LE POLODEC
02.96.86.48.78

■ PSYCHOLOGUE

MAILLARD Stéphanie
06.13.47.58.93

BAR RESTAURANT TRAITEUR

■ AUBERGE PLOUASNAISE

Bar - restaurant
2 Place de la Poste
02.22.13.91.49

■ GRAIN 2 CAFÉ

*Bar - Restaurant
Conserverie*
28, Le Val
06.79.41.28.82
02.96.88.17.48
www.grain2cafe.net

■ HAPPY DAYS

*Pizzeria, Tabac, Presse,
Française des jeux Snack,
fast food, kebab*
12 Bd de la Gare
06.64.34.67.07
02.96.86.47.98

■ LA GALETTE PLOUASNAISE

Galettes
9 Bd de la Gare
02.96.86.40.25

■ LE REFUGE

Bar, snack, résultat sportif
5 Place de l'Église
02.96.86.49.02

■ MICHEL KARINE

Traiteur
14, L'Échassier
02.96.86.42.06

■ SOS TRAITEUR PAPA D'JO

*Traiteur spécialités
Antilles, Réunion, Afrique*
8, La Saudrais
06.28.50.20.30
06.23.78.67.46

ALIMENTATION

■ BOULANGERIE LEMOINE

Rue François Letellier
02.96.86.45.80

■ MARIE-JEANNE LEGAL

*Produits locaux
détail ou coffrets*
mariejeanne.legal@gmail.com
07.61.47.49.62

■ SUPERMARCHÉ DIAGONAL

Alimentation
Rue B. Duguesclin
02.96.39.49.46

COIFFURE

■ LM COIFFER A DOMIC'HIL

LATOUCHE Murielle
Coiffure à domicile
31, Le Hil
06.29.51.02.62

■ L'INSTANT ZEN

LUCAS Maryline
Coiffure mixte
Pôle Commercial
02.96.86.48.27

GÎTES

CHAMBRES D'HÔTES

■ DESBOIS DANIEL & REBECCA

Chambres d'hôtes
2, Le Val
02.96.86.61.22

■ GALLEE BERTRAND

Gîte avec piscine
5, Landeneuc
02.96.86.42.10

■ GÎTES CANINS KI-MOR

Gîte avec piscine
24, La Villaise
gites.ki.mor@gmail.com
06.22.39.76.04

■ GÎTE DE LA VOIE VERTE

Gîte de France 3 épis
4, Les Eves
06.74.12.97.22

■ LE DOMAINE DE L'ARCHE

Chambres d'hôtes
La Lande de Pellan
02.96.86.44.00

■ LE PROM'NOUS

Gîte de France 3 épis
6, Le Haut Aulnay
02.96.86.43.09

■ MALLE CHRISTOPHE

Gîte de France 3 épis
15, La Vairie
06.76.92.08.33

■ PEIGNE FRANCIS

Gîte de France 3 épis
1, Le Préel
02.96.86.46.23

MULTIMÉDIA INFOGRAPHIE MUSIQUE

■ AGENCE SBH

Sonorisation, éclairage
4, Les Champs Ferron
02.96.83.45.69

■ CHESNE STÉPHANE

Infographe
17, La Ville Hue
06.65.51.10.24

■ HCH MUSIK

Animations, sonorisations
Lotissement du Hil
hchbreizh@gmail.com
06.86.91.41.74

■ MIHAELA MURARIU

Peintre - Graphiste
4, Les Champs Ferron
06.61.88.63.77
info@murariu.com

■ SMARTONE MUSIC

*Cours à domicile (piano,
guitare, batterie) - garde
d'enfants - éveil musical*
26 Lot les Aulnes
www.smartone-music.fr
06.82.63.44.83

■ TLP PRODUCTIONS

*Production audiovisuelle -
réalisation audio et vidéo*
Anthony RIGOLLÉ
21 rue de la libération
06 95 16 97 34

MATÉRIEL AGRICOLE

■ COOP DE BROONS

Coopérative agricole
24, ZA de la Gare
02.96.86.46.15

■ CUMA DE PLOUASNE

Matériel agricole
10, ZA de la Gare
02.96.86.42.99

■ VEGAM

Coopérative agricole
2, ZA de la Gare
02.96.86.48.23

ARTISANS CRÉATEURS

■ NATHALIE

MARTIN - CARMANS
*Créations vêtements
et accessoires*
Monnathrapecoeur@gmail.com
06.20.87.75.13

ACTIVITES DIVERSES

■ AGENCE POSTALE

Services postaux
Mairie
02.96.82.51.90

■ B.H.R.

*Béton, béton armé et
précontraint*
Le Vauriffier
02.96.86.43.61

■ BERNOT KARINE

Conseillère H2O At Home
karinebernot.h2o@gmail.com
06.31.69.29.46.

■ BOUTET LUCIEN

Correspondant de presse
boutet.lucien@orange.fr
06.66.64.84.45

■ CAP RÉFRIGÉRATION

Froid et Climatisation
13 Lot Langevinais
02.96.86.40.15

■ CARRIÈRES VAURIFFIER

1, Le Vauriffier
02.96.86.48.13

■ CARTON PLEIN

Organisation de Loto
La Vairie
06.03.95.34.98

■ COSTARD JEAN-YVES

*consultant international
ingénieur agro-halieu*
La Pierre
jy.costard@sfr.fr
06.29.14.18.27

■ FOURNIER DOMINIQUE

Avocat
4, La Ribaudais
02.96.83.48.16

■ GROUPEMENT OUEST

BOULANGER Dominique
Achat libre
3, La Noé
02.96.83.45.74

■ ILLICO TEXTO

CLOUARD Kristelle
*Télésecrétariat, travaux
bureautiques divers*
26 Lot. Les Aulnes
www.illico-texto.com
06.72.45.61.25

■ KR CALL

ROBIN Karine
*Permanence téléphonique
professions médicales & juridiques*
15, La Rodais
09.70.20.11.80

■ MAGAR CATHERINE

*Traductrice indépendante
(allemand, anglais)*
35, Rénéal
02.96.86.48.05

■ PESSIN VALÉRIE

*Praticienne eft - Technique
de libération émotionnelle*
3, résidence la Fontaine
St Jacques
06.22.41.59.85

■ TEAM-PLANNING.COM

REBECCHI Robert
*Planification des ressources
humaines et matérielles en ligne*
34, rue Rénéal
www.team-planning.com
06.52.05.11.45

■ TONNELIER DANIÈLE

Elevage des Renards d'Orient
desrenardsdorient@laposte.net
12, La Vilaise
06.50.57.27.95

■ VOLTAIRE ET DAGOBERT

LE GRILL Thiphaine
*Atelier de tapisserie
d'ameublement et décoration*
La Buffrais
06.67.88.83.13

Les numéros utiles

URGENCES

POMPIERS	18
S.A.M.U.	15
GENDARMERIE (DINAN)	02 96 87 74 00
CONTACT COMMUNE EN CAS D'URGENCE	06 10 11 34 48
Dépannage ENEDIS (EX ERDF)	09 72 67 50 22
Dépannage GRDF (24h/24)	0 800 47 33 33
Eaux de Dinan – Eau potable	09 69 32 35 29
Eaux de Dinan – Assainissement	02 96 87 96 09
ORANGE (ex France Télécom (dérangements))	1013
Hôpital René Pléven (DINAN)	02 96 85 72 85
Centre Antipoison (RENNES PONTCHAILLOU)	02 99 59 22 22
Polyclinique de la Rance (DINAN)	02 96 85 85 85

SERVICES MÉDICAUX et PARAMÉDICAUX

Cabinet Médical	02 96 86 48 17
Cabinet d'infirmiers – Pôle Santé	02 96 86 43 62
Cabinet dentaire – Pôle Santé	02 96 86 48 76
Pharmacie – Pôle Santé	02 96 86 48 78
Pédicure – Podologue - Pôle Santé	02 96 27 43 04
Ostéopathe – Pôle Santé	02 96 27 32 27
Psychologue – Pôle Santé	06 13 47 58 93
Dététicienne – Pôle Santé	07 68 31 68 25
Vétérinaire – ÉVRAN	02 96 27 44 67
Matériel Médical (vente, location) PLOUASNE DINAN	02 96 86 42 92
Ambulance – Taxi Montauban de Bretagne	02 99 06 40 18

AUTRES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

URGENCE COMMUNALE	06 10 11 34 48
Mairie Secrétariat	02 96 86 48 19
Mairie Fax	02 96 86 42 40
Mairie Courriel	mairie.plouasne@wanadoo.fr
Agence Postale	02 96 82 51 90
Presbytère d'ÉVRAN	02 96 27 40 32
École Primaire Saint-Joseph	02 96 86 46 54
École Primaire Publique	02 96 86 48 44
Collège La Gautrais	02 96 86 48 31
Restaurant Scolaire	02 96 86 48 56
Bibliothèque	02 96 86 44 59
DINAN AGGLOMÉRATION	02 96 87 14 14

